Atlas des sites pollués aux PCB

n°5

Robin des Bois
Octobre 2010

ROBIN DES BOIS

Attention,
cet inventaire et les liens attachés ont été mis à jour et sont consultables sur
http://www.robindesbois.org/atlas-des-sites-terrestres-contamines-par-les-pcb/

Atlas des sites pollués aux PCB
n° 5

Sommaire

Atlas des sites pollués aux PCB

Introduction à l'atlas des sites pollués aux PCB, octobre 2010 ……..… p 3
Toujours +, le cas Thémeroil, Haut de poteau, le plan d'élimination, les transformateurs mutants d'EDF, Arcelor-Mittal, UGILEC et faux amis

Méthodologie ……..…… p 6
Cartographie ……..……..…… p 7
- site de production
- site de regroupement, de maintenance et d'élimination
- sols ou remblais pollués
- récupération non autorisée

Inventaire par bassin
Bassin Artois-Picardie ……...……..…… p 8

Bassin Seine-Normandie ……..……..……..…….. p 30

Bassin Rhin- Meuse ……..…….. p 39

Bassin Rhône-Méditerranée-Corse ……..……..... p 43

Bassin Loire-Bretagne ……...…..……... p 50

Bassin Adour-Garonne ……..……..…..……. p 55

Outre-Mer ……..……..……..……..…. p 58

Atlas des eaux polluées

Introduction à l'atlas des eaux pollués par les PCB ……..……p 41
Les dragages de la CNR, le silure qui tue, sites pollués et pollution aquatique.

La situation en octobre 2010. ……. p 43
Cartographie …….. p 44
tableau récapitulatif des restrictions de pêche ……. p 45

Restrictions de pêche …….....p 49
Historique, la situation en juillet 2009 « Lettre ouverte des anguilles, brèmes, tanches …..…… p 49
et brochets du Nord-Pas-de-Calais », et en février 2010.

Exemples d'espèces concernées (sardine, anguille, omble chevalier, gardon) ……p 54

Introduction à l'ATLAS des sites pollués aux PCB

n° 5– octobre 2010

L'atlas des sites terrestres pollués aux PCB est réalisé à partir de cinq sources principales d'informations : la base de données BASOL sur les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics et des détenteurs à titre préventif ou curatif, la base nationale de données BASIAS qui regroupe les inventaires historiques régionaux d'activités industrielles et de services susceptibles d'avoir engendré une pollution de l'environnement, la base de données ARIA du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) qui rassemble des données sur plus de 30.000 accidents technologiques, les archives de Robin des Bois et les informations transmises par des témoins ou des victimes. Au sens de cet atlas, les sites pollués sont des bâtis ou des sols ou des sous-sols industriels ou d'autres milieux qui en conséquence de dépôts, d'infiltrations ou d'épandages dans le cadre d'activités autorisées, illégales, défectueuses ou d'origine accidentelle ont été le réceptacle de substances contaminées aux PCB. Ces sites doivent à ce titre être considérés comme des sources de risques pour les personnes et l'environnement végétal, animal, aquatique, atmosphérique et faire l'objet d'investigations supplémentaires. L'objectif principal de cet atlas est de maintenir la mémoire et de l'enrichir.

Toujours +

Le premier atlas des sites pollués aux PCB de Robin des Bois a été réalisé en mai 2008 ; il comportait **361** sites ayant fait l'objet d'une pollution par les PCB. Au fil des mises à jour des différentes bases de données et des nouvelles découvertes, le cinquième atlas en recense aujourd'hui **416**.

Par rapport à l'inventaire de février 2010, il y a 14 nouveaux sites :

- Bettrechies et Maing (59) dans le bassin Artois-Picardie.
- Billy-sur-Aisne (02) et Cousances-les-Forges (55) dans le bassin Seine-Normandie.
- Nancy (54), Blénod-les-Pont-à-Mousson (54), Château-Salins (57) et Niedermodern (68) dans le bassin Rhin-Meuse
- Mary (71) dans le bassin Loire-Bretagne
- La-Motte-du-Caire (04), Nice (06), Pont-Evêque (38) et Toulon (83) dans le bassin Rhône-Méditerranée.
- Bègles (33) dans le bassin Adour-Garonne.

Six de ces nouveaux sites pollués par les PCB apparaissent dans l'inventaire **BASOL**, **quatre** sites dans la base **ARIA** au titre des « incidents PCB » ; **deux** transformateurs « haut de poteau » fuyards sont signalés par la **Voix du Nord** et **Robin des Bois** a retrouvé les preuves documentaires sur **deux** sites anciens de fabricants de transformateurs.

Depuis l'édition de février 2010, la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie a supprimé la pollution par les PCB sur l'ex site Matra Défense - GIAT (MDBA) à Salbris (41) dans le bassin Loire-Bretagne. La mairie de Salbris souhaite sur cette friche militaire et pyrotechnique la construction d'une plate-forme logistique et d'entreposage de produits inflammables.
Ce site a été retiré de la carte des sites pollués PCB et de l'inventaire statistique mais à titre de précaution il reste cité dans l'inventaire.

Théméroil

A Varennes-le-Grand (71), la société Théméroil est autorisée depuis **1984** à pratiquer le traitement d'huiles usagées et de solvants chlorés sur le lieu-dit les « Mouilles », marécage en patois bourguignon.
Depuis **1988** les nappes phréatiques, les puits et les captages sont pollués par les hydrocarbures aromatiques, les solvants chlorés et les métaux lourds. Le rapport du BRGM (*BRGM-R-40121*) soulignait en **1998** « le décalage entre les prescriptions officielles en matière de protection et d'investigation autour du site Théméroil et les réalisations effectives de l'exploitant ».
Le site intra-muros de Théméroil et l'extra-muros sont imprégnés par les PCB. La compagnie reçoit des lots d'huiles usagées et manque de rigueur pour contrôler les teneurs en PCB. Sans en avoir l'autorisation administrative, elle « régénère » ces huiles et les vend sous la marque Cimarol en tant qu'huile de décoffrage au secteur du bâtiment en France et en Afrique du Nord. Cette régénération

pourrait donc déboucher avec certains lots d'huiles très chargés en PCB sur des contaminations diffuses et domestiques.

En **2009**, les analyses effectuées dans les fossés périphériques de l'emprise Théméroil par le syndicat des pêcheurs professionnels avaient mis en évidence la pollution des sédiments par les PCB. Des inspections et une campagne d'analyses de la DRIRE ont suivi et abouti à une litanie d'arrêtés à ce jour peu suivis d'effet : arrêté de mesures d'urgence du 24 juillet 2009 par la préfecture de Saône-et-Loire qui prescrit notamment la mise en place d'un dispositif empêchant la migration des pollutions, le curage des fossés, et des analyses permettant la cartographie et la caractérisation des contaminations, arrêté complémentaire du 7 juin 2010 qui précise les modalités de curage des fossés, de confinement et d'élimination des eaux contaminées ainsi que le protocole d'analyses des poissons mais donne un délai de 10 ans pour le « retrait des sols pollués en PCB » à l'intérieur de l'emprise.

L'arrêté de mise en demeure du 9 août **2010** constate une nouvelle fois que les prescriptions préfectorales ne sont pas respectées. A ce jour, la DREAL se satisfait cependant d'une plaque de fer pompeusement qualifiée de barrage hydraulique dont la fonction serait de bloquer la dérive des sédiments pollués vers la Grosne et la Saône.
Depuis février 2009, la consommation et la commercialisation des poissons benthiques pêchés dans la Saône sont interdites.

© Florence Poli / Le Journal de Saône-et-Loire

Les services de l'Etat accompagnent les constats de pollution et d'infraction par des arrêtés préfectoraux d'indulgence renouvelable approuvés par le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). Les CODERST sont des assemblées dirigées par un sous-préfet et composées de personnalités locales désignées qui dans leur immense majorité ne connaissent rien aux problèmes qui leur sont soumis.

Une famille ancienne de transformateurs au PCB sort de l'anonymat et d'un oubli relatif. Il s'agit des transformateurs « haut de poteau » qui typiquement comprennent 80 l d'huile diélectrique. La propriété de ces transformateurs pose des problèmes de traçabilité. Ancrés dans le paysage aérien rural depuis des dizaines d'années, ils peuvent ainsi appartenir indifféremment à des collectivités ou à des entreprises agricoles. Installés au dessus des champs, en bordure des routes ou de cours d'eau, ils sont vulnérables aux inondations, aux tempêtes et aux accidents de la circulation. La mise en sécurité de ces équipements en altitude avec en premier lieu la pose d'un bac de rétention est à la fois coûteuse, dangereuse et inefficace. A ce jour EDF en est officiellement propriétaire de 49.000 pollués entre 50 et 500 ppm (mg/kg). Des incidents dispersifs ont été notés depuis l'inventaire de février 2010 à Château-Salins (57), Maing et Bettrechies (59). Le diagnostic de ces transformateurs haut de poteau contaminés au PCB et les conditions financières de leur élimination notamment pour le secteur agricole posent problème.

© CN / Robin des Bois

Le plan national d'élimination PCB

C'est la dernière ligne droite pour les détenteurs de vieux transformateurs au pyralène : l'échéance fixée par le plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant plus de 500 ppm de PCB arrive à son terme dans moins de trois mois. Pourtant un grand nombre d'établissements publics (groupes scolaires, hôpitaux, mairies…) n'ont pas éliminé les appareils qu'ils détiennent, ni même prévu de protocole d'élimination. Certains hôpitaux traînent des pieds même si la doctrine du ministère de l'Ecologie en la matière est de ne pas accorder de dérogation. Il est sûr que la date butoir du 31 décembre 2010 ne sera pas respectée et que la France comme d'autres pays européens sera exposée à des risques de contentieux de la part de la Commission Européenne.

En 2002, l'inventaire national recensait 546.610 appareils à éliminer. Selon les déclarations initiales des détenteurs à l'ADEME et les listes établies par les DRIRE / DREAL, certains sont déjà en retard sur l'échéancier, le seront au 1er janvier 2011 ou n'ont plus donné signe de vie. Les relances envoyées cette année aux détenteurs d'appareils aux PCB dont l'élimination n'est pas à ce jour prouvée resserrent les mailles du filet. Il est probable qu'un millier de détenteurs n'auront pas donné d'ici la fin de l'année d'informations claires sur le sort de leurs appareils aux PCB. Il se peut aussi que des informations se perdent tant est longue et tortueuse la chaîne de transmission : préfecture → ministère de l'Ecologie → ADEME → cabinet d'etudes sous-traitant de l'ADEME → ADEME → ministère de l'Ecologie. Pire, un grand nombre de condensateurs ou transformateurs n'ont pas été identifiés et n'ont pas été déclarés à l'inventaire national. Ces appareils « non déclarés » alimentent une véritable légion toxique cachée dans les maquis de l'ignorance, de l'incompétence et de la mauvaise foi.

Ils mutent

Lors de la réunion du comité national de pilotage et de suivi du plan d'actions PCB du 27 avril 2010, EDF a annoncé avoir éliminé 37.000 appareils entre 2001 et 2009. Il en reste encore à traiter 31.000 contaminés au-delà du seuil de 500 ppm d'ici la fin de l'année ! Au vu des chiffres annoncés d'appareils « traités » et d'appareils « mutés », on peut s'attendre à un dépassement de la date butoir d'élimination fixée par le plan ; l'objectif d'EDF semble d'arriver à 100% d'appareils « mutés » c'est-à-dire d'appareils retirés du réseau et entreposés avant leur élimination réglementaire.

Dans la novlangue d'EDF, un transformateur muté est un transformateur au PCB non décontaminé et transporté de son lieu initial d'exploitation vers un lieu d'entreposage non identifiable par le public et souvent incompatible avec les réglementations et les règles de l'art qui s'imposent à des emballages aussi fragiles que les transformateurs et à des contenus aussi toxiques que le pyralène.
EDF s'est toujours refusé à fournir au comité PCB la liste de ces entreposages de matières dangereuses rebaptisés « sites de mutation » qui doivent pourtant faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation selon les volumes concernés. En 2010, il existerait sur l'ensemble du territoire plus de 200 sites hébergeant plusieurs dizaines de milliers de transformateurs au pyralène mutés dans des conditions garanties par la seule EDF. C'est le flou total sur la vulnérabilité de ces sites aux inondations et aux incendies.

© CB / Robin des Bois

Parmi les gros détenteurs d'appareils contenant des PCB (plus de 300) et qui font l'objet d'un plan particulier soumis au ministère de l'Ecologie, Arcelor-Mittal ne communique plus ses prévisions en matière d'élimination de transformateurs et condensateurs. L'entreprise a pris un retard important dans les objectifs fixés notamment sur le site de Gandrange. En cause, « la crise économique » mais aussi l'absence d'investissement de l'entreprise en France. Mittal laissera-t-il à l'Etat la charge d'éliminer ses transformateurs pollués ?

Des substituts au pyralène et autres appellations commerciales de PCB interdits d'usage depuis 1987 ont été commercialisés jusqu'en 1994 sous le nom d'Ugilec ou encore DBBT. Considérés comme inoffensifs lors de leur mise sur le marché en 1981, leur écotoxicité, leur persistance dans l'environnement et leur potentiel de bioaccumulation ont été in fine reconnus et la directive européenne du 18 juin 1991(cf. annexe) en a proscrit la commercialisation et l'utilisation à partir de juin 1994. Ces substituts sont désormais assimilés aux PCB. Les équipements électriques fabriqués jusqu 'en 1994 sont susceptibles d'en contenir et devraient dans la continuité de la lutte contre les perturbateurs environnementaux et endocriniens faire l'objet d'un diagnostic et si nécessaire être intégrés au plan de décontamination et d'élimination en cours.

L'atlas confirme que les bassins de la Seine et du Rhône, les lacs alpins, le Rhin, la Moselle, la Somme et leurs affluents, de même que le Nord/Pas-de-Calais et ses canaux recèlent des agrégats de sites PCB ; ils se recoupent souvent avec la contamination des sédiments aquatiques et la contamination des poissons telles qu'elles sont relevées par le Ministère de l'Ecologie. Il y a aussi une certaine analogie avec les pollutions par hydrocarbures cartographiées par Robin des Bois dans l'**atlas des pollutions par hydrocarbures dans les eaux intérieures.** Rappelons que dans ce document il était précisé que « *Les hydrocarbures (….) peuvent masquer des contaminants plus persistants comme des huiles de transformateurs électriques ou des huiles de coupe industrielle* ». Aucune région n'est épargnée.

Les anciens dépôts de goudrons issus de la régénération des huiles usées n'ont pas été intégrés à la liste des sites pollués aux PCB. Cependant, compte tenu du fait que les contrôles de PCB à l'entrée de ces sites en activité dans les décennies 1960-1980 étaient aléatoires, Robin des Bois recommande que des analyses soient faites à ce sujet. Il s'agit en particulier des sites de Superfinest à Bourron-Marlotte (77), du dépôt CBL à Romilly-sur-Andelle (76) (Compagnie des Bases Lubrifiantes / Ecohuile, déjà citée dans l'Atlas, 76-Lillebonne), du dépôt de goudron d'Okoil-Cofran à Wallers-Trélon (59), du dépôt de goudrons acides issus de la « raffinerie » Lemahieu à Gondecourt (59) et déposés à Abscon (59) dans une carrière de marne.

Les spécialistes les plus clairvoyants disaient en 1986 que les pics de pollutions PCB seraient perceptibles dans les années 2010. Aujourd'hui on peut craindre pire tant la rémanence des PCB et leurs résurgences sont facilitées par un ensemble de pratiques, de négligences, d'incohérences et de tolérances.

● La liste noire concerne deux sites producteurs de pyralène et de PCB à Pont-de-Claix (38) et Jarrie (38) au bord de la Romanche et du Drac et 22 fabricants de transformateurs et condensateurs électriques. Il ne sera contesté par personne que pendant les décennies « pyralène » de ces établissements (certains sont encore en activité) ont eu lieu des déversements, épandages, égouttages pour ne pas dire enfouissements à l'image du site de la Savoisienne d'Aix-les-Bains au bord du Lac du Bourget (Cf. bulletin PCB n° 2 du 11 décembre 2007).

● La liste rouge concerne 41 sites de stockage, de récupération, de maintenance, de vidange ou de retraitement de transformateurs et d'autres équipements électriques ou huiles contaminés aux PCB. 13 de ces sites ne sont pas pris en compte par l'administration mais les agissements des exploitants tels qu'ils sont rapportés par la presse, comme le déversement de 15 fûts dans un étang de pêche à Fontenay-sur-Loing (45) incitent à encourager des investigations approfondies sur les sites principaux de ces exploitants douteux et autour.

● La liste orange concerne le bâti, les sols, sous-sols, et éventuellement les eaux souterraines et superficielles contaminés par les PCB après des accidents de transport ou dans des installations fixes, des fuites, des incendies, des inondations, la foudre ou d'autres causes inconnues. La plupart de ces sites sont des fonderies, des récupérateurs de ferrailles, des usines de traitement de métaux ou d'activités diverses aujourd'hui éteintes, des décharges ou des remblais comme à Maissemy où ont été amenées des terres polluées de la liste rouge (i.e. Spelidec, Saint-Quentin-02).

● La liste jaune concerne les sites pollués par des ouvertures ou des manutentions sauvages de transformateurs en vue d'en extraire le cuivre. A chaque intervention, plusieurs dizaines ou centaines de litres peuvent être répandus dans les sols ou les milieux naturels. Les « récupérateurs non déclarés » de cuivre sont bien informés. Ils opèrent parfois quelques jours avant le retrait programmé du ou des transformateurs d'une usine désaffectée. Les pouvoirs publics commencent à raccourcir les délais d'enlèvement des transformateurs mais les mandataires liquidateurs sont encore loin de tous considérer comme une priorité l'identification et l'élimination des transformateurs aux PCB. Le vandalisme peut frapper n'importe quand et n'importe où. La cartographie montre que le Nord est le plus touché. Le Ministère wallon de l'Environnement remarque que de plus en plus d'épaves de transformateurs sont découvertes sur son territoire ; s'agit-il d'un trafic transfrontalier ? En l'absence d'une véritable police et d'une traçabilité des transformateurs, la délinquance métallique est une source de pollution intarissable. Comme le cours du cuivre, elle est en hausse. Cf. bulletin PCB n°1 du 10 octobre 2007.

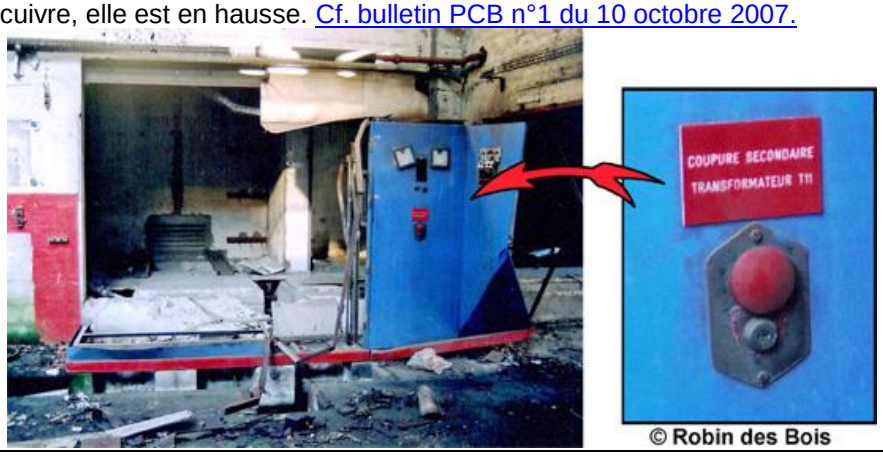

© Robin des Bois

Atlas des sites pollués aux PCB

n°5

Sources : BRGM - Ministère de l'Ecologie - Robin des Bois

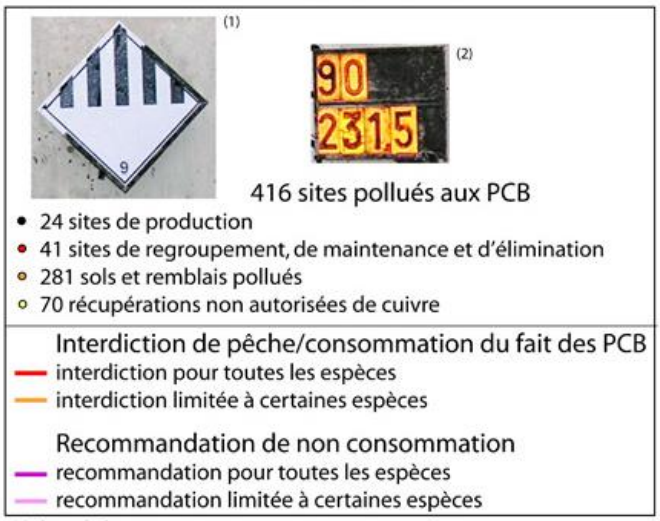

(1) plaque de danger
(2) classe de danger et code matière ONU des PCB
Il s'agit de signalisations réglementaires du transport de matières dangereuses

Atlas des sites pollués aux PCB

Bulletin PCB n°6 / Hors-Série

- site de production
- site de regroupement, de maintenance et d'élimination
- sols ou remblais pollués
- récupération non autorisée

Accessibilité

Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Artois-Picardie

Sources presse : Agence France Presse ; Le Courrier Picard ; Le Matin de Paris L'Union ; La Voix du Nord.

1 site de production – 5 sites de regroupement, de maintenance et d'élimination – 42 sols ou remblais pollués – 24 récupérations non autorisées.
= 72 sites pollués.

Dans cette version actualisée (octobre 2010) de l'atlas des pollutions PCB, 2 sites apparaissent sur les communes de Bettrechies et Maing.

Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le bassin de la Somme est marqué par l'affaire Spelidec (voir bulletin PCB n° 2 du 11 décembre 2007) et ses ramifications inconnues ou mal évaluées. Les inondations sont un facteur aggravant. La commercialisation des poissons pêchés dans la Somme et les points d'eau qui lui sont reliés est interdite de Saint-Quentin (02) à Feuillères (80) par arrêté interpréfectoral du 21 septembre 2006 ; les personnes proposant la pêche de loisirs doivent informer leurs clients que la consommation des produits de la pêche est déconseillée. Le 19 décembre 2007, l'interdiction est étendue dans le fleuve jusqu'à Saint-Valéry-sur-Somme ainsi qu'à l'Omignon, l'Avre, les Trois Doms et l'Ancre. Suite aux nouvelles analyses effectuées dans le cadre des échantillonnages des poissons en PCB, les arrêtés préfectoraux limitent aujourd'hui l'interdiction à l'anguille et aux poissons benthiques sur l'ensemble du fleuve et de ses affluents et plans d'eau reliés sauf sur la portion de Séraucourt-le-Grand à Artemps où toutes les espèces sont concernées.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, l'imprégnation aux PCB est emmenée par l'association usines fermées / voleurs de cuivre et par plusieurs sites dédiés à la fabrication et au bidouillage de transformateurs. La concentration autour de Lille et Valenciennes est impressionnante. Elle fait légitimement redouter des concentrations importantes homogènes ou localisées des sédiments dans le réseau des canaux. Dans son avis du 26 mars 2009 l'AFSSA relève la non-conformité aux seuils réglementaires préconisés pour la commercialisation et la consommation de plusieurs espèces de poissons des canaux et cours d'eau de la région ; aucune restriction de pêche n'est

appliquée à l'heure actuelle. Elles sont pourtant attendues avec impatience par les poissons de la Deûle, la Sambre, le canal de Roubaix, la Liane, la Canche, la Ternoise et l'Aa.

	02 Maissemy ● 3.000 m^3 de terres polluées aux PCB ont été utilisées en comblement d'une carrière exploitée sans autorisation. En septembre 1996 le ministère de l'Ecologie estime « préférable d'enlever ces terres et de les faire éliminer ». Les terres souillées provenaient de Spelidec. Elles y sont toujours.
▲	**02 Saint-Quentin** ● Ex Ets Haubourdin
▲	**02 Saint-Quentin** ● IUT rue d'Ostende. Ancien site Motobécane
▲	**02 Saint-Quentin** ● Spelidec 484 fûts contenant 72 t de PCB sont stockés depuis mars 1983 dans un hangar délabré sur un terrain vague de la banlieue de Saint-Quentin. Ils seront détruits à partir de janvier 1985. L'exploitant de ce dépôt est l'importateur en France de 41 fûts de terres contaminées par des dioxines en provenance de Seveso.
▲	**59 Aniche** ● Duhem
▲	**59 Anzin** ● Vallourec AESV
■	**59 Attiches** ● Euroland En 1989, le sol de cet ancien site de traitement de surface est pollué par du pyralène suite à « une fausse manœuvre sur un transformateur ».
	59 - Bettrechies ● Transformateur EDF Un transformateur électrique de « haut de poteau » perd du diélectrique aux PCB qui se répand dans la pâture à proximité de l'Hogneau. Selon le directeur régional d'ErDF, il s'agit d'un « petit transformateur » contenant 80 l d'huile à un taux de PCB de 360 ppm ; son remplacement est prévu « d'ici 2016 ».
▲	**59 Bierne** ● Sovinal. Stockage d'huiles végétales
▲	**59 - Boussois** ● Desvres Fabrication de dalles de céramique émaillées.
■	**59 Comines** ● Site Ti'Com Teinturerie et impression de Comines La friche de l'ex-Teinturerie a été démolie en 2004. En 2006 un diagnostic de pollution des sols a mis en évidence à l'emplacement des transformateurs une pollution par les PCB des sols, des eaux souterraines et des sédiments de la Lys. Le site aujourd'hui propriété de la ville doit être dépollué pour permettre l'usage industriel et artisanal.
▲	**59 Courchelettes** ● ancienne raffinerie BP
▲	**59 Crespin** ● Bombardier Transport France (ex ANF Industrie, ANF Crespin) Site de construction de matériel ferroviaire. Une décharge de DIB y a été exploitée de 1950 à 1994 par la société ANF. **Le site Bombardier à Crespin** **© www.francilien.bombardier**
▲	**59 Denain** ● Fives Cail Babcock (FCB)

▲	**59 Douchy-les-Mines** ● UIOM de Douchy Incinérateur d'ordures ménagères.
▲	**59 Dunkerque** ● BP France
▲	**59 Escaudain** ● ancienne savonnerie Lempereur - friche Knox
▲	**59 Faches-Thumesnil** ● Guermonprez
▲	**59 Ferriere-la-Grande** ● SARL Vitrant Manesse Activité de récupération et de stockage de vieilles ferrailles métaux et non ferreux, plastiques, pneumatiques.
▲	**59 Ferriere-la-Grande** ● Societe CLECIM Juin 1991. « Un ou plusieurs transformateurs ont été ouverts sans précaution ; l'huile contenant des PCB s'est écoulée directement dans la Solre, affluent de la Sambre ».
▲	**59 Gondecourt** ● Société des Huiles Lemahieu ex-ARF ex-Société des Huiles Lemahieu Site de régénération d'huiles usagées installé depuis 1974. La zone de stockage est polluée par des déversements accidentels. En juillet 1993 une explosion et un incendie ont frappé l'atelier de décontamination des huiles polluées aux PCB.
●	**59 Gravelines** ● Centrale électrique 27 novembre 2003. Incendie sur une armoire électrique contenant du PCB. Les pompiers extérieurs refroidissent l'installation avec des lances à incendie. (fiche accident ARIA n° 25983).
	59 Hasnon ● Le 10 octobre 1996, le garde forestier découvre un transformateur au pyralène abandonné et renversé dans un bois.
▲	**59 Haubourdin** ● ancienne usine Sander Usine d'ennoblissement textile. Après la cessation d'activité en 1987, le site a été partiellement démoli en 1988 et est à l'abandon. Le port de Lille a renoncé à son achat au vu des analyses de pollution, notamment en hydrocarbures.
▲	**59 Houplines** ● SCI Victor Hugo
■	**59 Jeumont** ● Jeumont Electric (ex-Forges et Ateliers de Constructions Electriques, ex-Ateliers de Constructions Electriques du Nord et de l'Est). Fabricant de transformateurs.
▲	**59 La Sentinelle** ● Doublet
▲	**59 Lille** ● Ancien Hôpital la Charité
▲	**59 Lille** ● Ancien magasin Prisunic
▲	**59 Lille** ● Arbel Fauvet Rail – fabrication de locotracteurs
▲	**59 Lille** ● Flandre Aluminium – ancienne fonderie
▲	**59 Lille** ● Liberte Editions - ancienne imprimerie
▲	**59 Lille** ● Macofa - confection textile
▲	**59 Lille** ● Mossley Badin – usine textile
▲	**59 Lille** ● Promofrance
	59 Lille ● Site Helio Nea. En 1989, des transformateurs sont éventrés sur la friche non surveillée et provoquent une pollution par pyralène.
▲	**59 Lille** ● Vannes Lefebvre - robinetterie industrielle
▲	**59 Lille** ● VRAU - ancienne fabrique de fil à coudre
▲	**59 Lomme** ● SDEZ – ancienne blanchisserie
▲	**59 Loos** ● SMIE (Société de Maintenance Industrielle Electrique) régénération physique de fluides diélectriques de transformateurs à base de PCB/PCT.
▲	**59 Louvroil** ● SCI Bureaux de l'Esperance - sté Despeghel Lamarque
	59 - Maing ● Transformateur EDF Le 3 septembre 2010, une fuite est détectée sur un transformateur de haut de poteau. Des « traces » de PCB sont relevées. ERDF change le transformateur.
▲	**59 Marquette-lez-Lille** ● Paindavoine Demanghon
▲	**59 Marquette-lez-Lille** ● Grands Moulins de Paris - ancienne minoterie
▲	**59 Marquette-lez-Lille** ● Tôlerie DN – ancien site Massey Ferguson
▲	**59 Neuville-en-Ferrain** ● LADOE – ancien site de fabrication de paillassons
	59 Nieurlet ● Ets Pauwels Dépôt de ferrailles, carcasses automobiles et équipements électriques exploité sans autorisation.

▲	**59 Quievrechain** ● verrerie de Blanc-Misseron
▲	**59 Raismes** ● fonderie Lamoitier
	59 Roncq ● Silvalac En novembre 1991, le sol de la friche d'un fabricant de films plastiques filiale de Saint-Gobain s'avère pollué au pyralène. On y découvre des transformateurs pillés et éventrés. La mairie voulait construire une maison de retraite sur le site.
▲	**59 Rosult** ● ACGR (traitement de surface, travail des métaux)
	59 Roubaix ● RFF
▲	**59 Roubaix** quartier de l'Hommelet ● Beuque et Cie Réparation et location de matériel électrique dont des transformateurs aux PCB sans autorisation administrative. Après la mise en liquidation en septembre 2001, 79 transformateurs ont été éliminés ; 33 sont restés sur place après contrôle de leur état. Une partie du site a été ravagée par un incendie en septembre 2002.
▲	**59 Tressin** ● Brabant
▲	**59 Valenciennes** ● Forgeval
▲	**59 Valenciennes** ● Friche Saint-Waast CDF
▲	**59 Valenciennes** ● Site Mazelier Activité de récupération de métaux et ancienne fonderie.
●	**62 Auchel** ● 5 mai 1994. Rejet de PCB suite à une tentative de vol de cuivre sur un transformateur. Le bac de rétention était défectueux. (fiche accident ARIA n° 5844).
▲	**62 Calais** ● Bellier Ets (Ancien site)
▲	**62 Calais** ● Tioxide Europe SA
▲	**62 Calais** ● Universal Matthey Products Chemicals (UMPC)
▲	**62 Corbehem** ● Usine Gerland
	62 Corbehem ● Papeterie Stora Enso Des traces de PCB ont été décelées dans un ancien bassin de décantation des déchets de la papeterie. Les déchets résultent d'anciens procédés de fabrication appliqués jusqu'en 1974.
●	**62 Fresnes-les-Montauban** ● 28 août 2003. Un camion transportant 3 transformateurs et des matériaux souillés aux PCB se renverse. 3.000 l de pyralène se répandent sur la chaussée et le collecteur d'eaux pluviales. (fiche accident ARIA n° 25814).
▲	**62 Maresquel** ● International Paper - Papeterie Maresquel 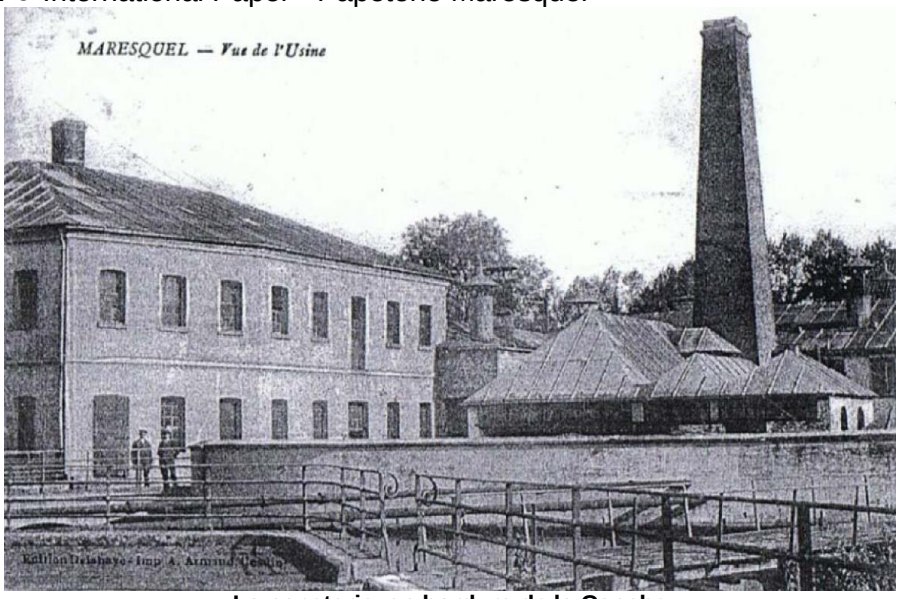 **La papeterie, en bordure de la Canche**
▲	**62 Wirwignes** ● E.G.E.F. Sénicourt (Groupe Forclum) Atelier de réparation de bobines de moteurs électriques et de transformateurs contenant du pyralène.
▲	**80 Abbeville** ● Schlumberger Vector (ex.Cables Vector)

▲	**80 Abbeville** ○ Société Bardé, ex-Société Santerne En février 1997, une quinzaine de transformateurs stockés par l'entreprise de travaux électriques Santerne sont éventrés par des voleurs de cuivre. Lors des inondations du printemps 2001, un liquide jaunâtre s'écoulait depuis le site jusqu'à la propriété mitoyenne ; les analyses menées par la DDASS ont mis en évidence des traces de PCB.
▲	**80 Abbeville** ○ Vidam Abbeville Activité de traitement de déchets banals, ménagers, industriels, installé en bordure de Somme sur un ancien site de dépôt de ferrailles.
▲	**80 Amiens** ○ Leguichard - Rue des Huguenots Entreprise spécialisée dans le traitement de surface jusqu'à sa mise en liquidation judiciaire en 1997. Plusieurs transformateurs anciens sont restés sur site. Le site abandonné est dégradé mais l'ampleur et la nature de la pollution sont inconnues.
	80 Amiens ○ Station d'épuration Un transformateur prend feu à la station d'épuration.
▲	**80 Chepy** ○ ASM Activité de traitement de surface métallique. Le site, à l'abandon depuis plusieurs années, a fait l'objet d'intrusions et de vols de câbles électriques. Des PCB sont présents dans les sols.
	80 Villers-Bretonneux ○ VIDAM Site dédié au lavage et à la réutilisation des fûts ; fortement susceptible de contamination aux PCB dans des fosses et les réseaux d'évacuation des eaux industrielles. L'exemple avéré du site Goux de Coudun (60) (voir bassin Seine Normandie) justifie des présomptions, la mise en œuvre du principe de précaution, d'analyses rapides et de mesures de remédiation si nécessaire. Ce site sera retiré de l'inventaire dès que des informations officielles sur l'absence de contamination nous seront parvenues. Le site a reçu 28 t de fûts en provenance de Goux S.A. **Nouveau document en lien** : courrier explicatif reçu de Vidam en date du 7 mai 2009

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Seine-Normandie

Sources presse : Agence France Presse ; L'Aisne Nouvelle ; L'Ardennais ; Le Courrier Picard ; Le Figaro ; France Soir ; Libération ; Le Monde ; L'Oise Matin ; Le Parisien ; La République du Centre Ouest ; L'Union ; La Voix de l'Aisne.

7 sites de production – 9 sites de regroupement, de maintenance et d'élimination – 63 sols ou remblais pollués – 12 récupérations non autorisées.
= 91 sites pollués.

Dans cette version actualisée (octobre 2010) de l'atlas des pollutions PCB, 2 nouveaux sites apparaissent sur les communes de Billy-sur-Aisne (02) et Cousances-les-Forges (55).

Le bassin Seine-Normandie est marqué par plusieurs fabricants de transformateurs et des activités de recyclage. L'agrégat de l'Ile-de-France recoupe celui de l'atlas des pollutions par

hydrocarbures dans les eaux intérieures. Les sites historiques de Sermaise et de Ballancourt avec l'option de confinement sur place des polluants résiduels contribuent à la contamination de la Seine en amont de Paris. Paris est ceinturé par des remblais et des décharges aux PCB. Les sites d'Alsthom et des autres fabricants de transformateurs ne sont pas assez surveillés. Le bassin versant de la Seine est connu depuis 20 ans comme étant le plus pollué par les PCB sur le territoire français et en Europe. Les rejets domestiques – déchets et excrétions–, les eaux de ruissellement, les activités de récupération ou de régénération des matériaux contaminés comme les papeteries, les sites pollués en déshérence et le vol de cuivre dans les transformateurs sont responsables de cette imprégnation. La pêche, la détention, le transport et la vente ou la cession des anguilles pêchées dans la Seine et les eaux littorales est interdite du fait des PCB dans les départements de la Seine Maritime , l'Eure et le Calvados par un arrêté du 23 janvier 2008. En mai et juillet 2008, de nouvelles analyses ont été effectuées sur d'autres espèces de poissons ; le 30 septembre, les préfectures de la Seine Maritime et de l'Eure ont étendu l'interdiction à toutes les espèces de poissons pêchés dans la Seine sur le territoire de ces départements.
Aujourd'hui la contamination s'étend au-delà du fleuve à l'ensemble de la baie de Seine : il est désormais interdit de pêcher et de consommer la sardine de Dieppe (76) à Barfleur.

▲	**02 Billy-sur-Aisne** ● BSL Industrie (ex Bigner Schmid Laurent) Chaudronnerie inox, notamment pour l'équipement des centrales nucléaires. En cessation d'activités depuis 2002.
▲	**02 Condren** ● Linguanotto Atal
▲	**02 Pavant** ● SA TMPE, ex-Electro-Chrome. Activité de traitement de surface depuis 1960. Un arrêté préfectoral suspend l'autorisation de l'activité en octobre 1997 ; les scellés sont apposés sur le site en janvier 1998. Des produits et déchets divers sont stockés sans précaution, de même que des transformateurs. Le site est en zone inondable ; son sous-sol est régulièrement inondé.
●	**02 Sinceny** ● 20 août 2003. Incendie et explosion d'un transformateur EDF contenant 80 l de PCB. (fiche accident ARIA n° 25397).
	02 Vénizel ● Papeterie La Rochette Le 18 juin 2001 un incendie frappe la salle des équipements électriques de la cartonnerie La Rochette et endommage 5 transformateurs au pyralène. « Des traces de PCB sont détectées sur le site ». Une interdiction de consommer les produits des jardins est prise « à titre préventif » dans un périmètre de 2,5 km.
●	**02 Vervins** ● Commerce d'aliments pour le bétail 9 juin 2007. La foudre tombe sur le transformateur électrique aux PCB et provoque la fuite de 357 kg d'huile contaminée qui débordent du bac de rétention et gagnent les égouts. Les riverains sont confinés, 5 personnes hospitalisées. (fiche accident ARIA n° 33092).
▲	**10 Bar-Sur-Aube** ● Manoir Industrie
	10 Rosières-près-Troyes ● En octobre 1987, une société de Troyes vend un transformateur aux PCB à des récupérateurs de ferrailles qui vident 200 l de pyralène sur le sol.
▲	**10 Saint-André-les-Vergers** ● Petitjean – traitement de surface
▲	**14 Rocquancourt** ● Guy Dauphin Environnement
▲	**14 Saint-Germain-de-Livet** ● - Filtechnic
▲	**27 Conches-en-Ouches** ● Usmeco Entreprise de traitement de surface. Après l'arrêt de l'activité, tous les déchets n'ont pas été enlevés « par manque de fonds » et sont stockés sans précaution dont plusieurs transformateurs au pyralène. Le liquidateur judiciaire est le même que pour le site de Vernon.
▲	**27 Vernon** ● Fonderies de Vernon Site en liquidation depuis décembre 2005, totalement à l'abandon et sans gardiennage. Situé en bordure de Seine, il a fait l'objet de plusieurs intrusions et actes de vandalisme et du vol de transformateurs. Des terres polluées seraient parties chez Deep Green près de Rouen.
▲	**28 Dreux** ● Nomel

	51 Ludes ● Sotrav Le 14 janvier 1985, un transformateur aux PCB explose dans un immeuble de Reims, rue de la Madeleine. En août 1986, 1.287 t de gravats issus de la dépollution sont déposées sur le site de Sotrav à Ludes ; leur teneur en PCB est alors considérée comme non polluante.
●	**51 Reims** ● 4 septembre 1992. Epandage de PCB suite à la chute et l'éclatement d'un transformateur au pyralène lors de son chargement. (fiche accident ARIA n° 7766).
▲	**51 Reims** ● EDF Victoire Ancien stockage de transformateurs au pyralène.
▲	**51 Reims** ● Jacob Delafon (Kolher France)
▲	**51 Reims** ● Remafer
▲	**52 Saint- Dizier** ● EDF de la Tambourine Ancienne centrale EDF ayant par la suite servi de stockage de transformateurs et condensateurs au pyralène.
▲	**55 Cousances-les-Forges** ● Ancienne usine AMSU
▲	**55 Cousances-les-Forges** ● DUKER Fabrication de baignoires et acrylique. En cessation d'activité depuis 2006.
	55 Gondrecourt-le-Château ● Station de pompage de la Muleau En août 1990, la foudre tombe sur le local transformateur qui prend feu. Quelques dizaines de litre de pyralène fuient sur le sol mais « Il s'agit seulement de ce qu'on appelle une pollution froide ».
▲	**58 Clamecy** ● usine Soubitez
▲	**60 Bresles** ● Ancienne sucrerie
▲	**60 Chambly** ● SNCF - Etablissement Industriel de la Voie - Moulin Neuf L'Établissement Industriel de la Voie Moulin Neuf (EIV Moulin Neuf) est en activité depuis 1918. Une installation de créosotage a fonctionné jusqu'en 2000. Un diagnostic Initial de pollution a mis en évidence des pollutions multiples sur l'emprise. 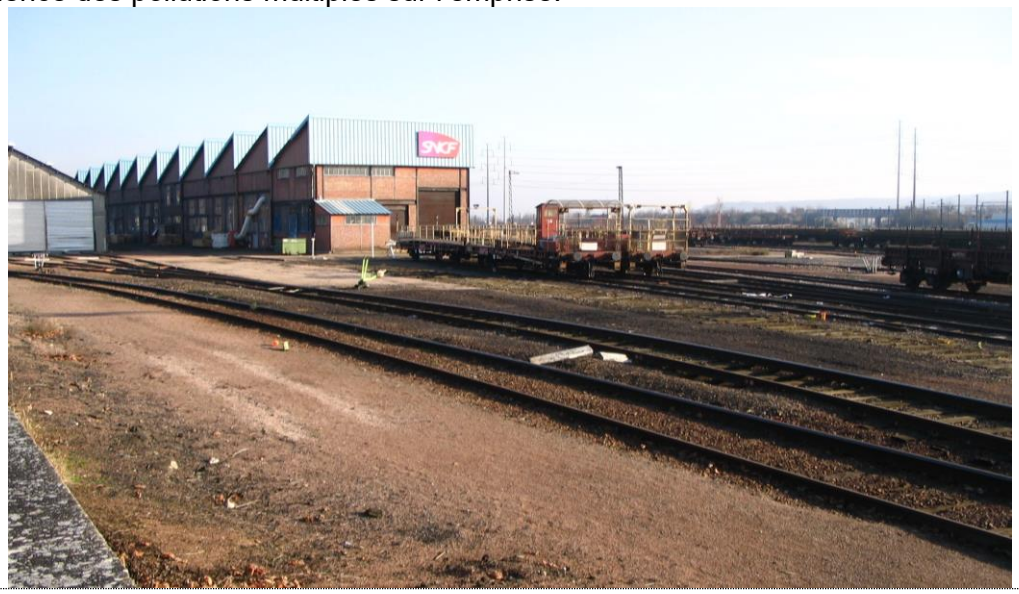 © creative commons
■	**60 Coudun** ● Goux S.A. La société Goux a exercé à partir de 1971 sur le site d'une ancienne sucrerie une activité de récupération de fûts et de remise en état par voie thermique après vidage. Les déchets du bassin contenant les égouttures de fûts présentent des teneurs en PCB supérieures à 150 ppm. 37.000 fûts restaient sur site avec un résiduel possiblement contaminé ; ils ont été valorisés ou éliminés par Chimirec (Saint-Just-en-Chaussée/Valrecoise-60 et Javené-53), COTAC (Saint-Romain-de-Colbosc-76), VIDAM (Villers-Bretonneux-80), et Pack2Pack (Rumbeke-Belgique),.
▲	**60 Cramoisy** ● ADCLO ex Ets Parvillée frères et Cie Entreprise de fabrication de plaques d'agglomérés peints ou vernis mise en liquidation judiciaire en 1986. En septembre 1996, 300 l de pyralène sont répandus sur le sol « par malveillance » sur le site de l'ancienne usine, mal clôturé, voisine du Thérain, affluent de l'Oise. Des faits similaires s'étaient déjà produits en avril 1995.

▲	**60 Creil** ○ Vieille Montagne En avril 1995, des transformateurs contenant 300 l de pyralène sont éventrés par des récupérateurs de cuivre sur la friche de l'ancienne fonderie de l'Union Minière. Les analyses sur les poissons et les sédiments de l'Oise en aval du point de rejet mettent en évidence « des valeurs supérieures aux valeurs de référence et aux valeurs limites en vigueur en Suisse et aux Etats-Unis». La pêche et l'usage de l'eau sont suspendus de Creil jusqu'à la limite départementale puis sur le département du Val d'Oise.
	60 Saint-Just-en-Chaussée ○ Chimirec Valrecoise Site dédié au lavage et à la réutilisation des fûts ; fortement susceptible de contamination aux PCB dans des fosses et les réseaux d'évacuation des eaux industrielles. L'exemple avéré du site Goux de Coudun (60) (voir bassin Seine Normandie) justifie des présomptions, la mise en œuvre du principe de précaution, d'analyses rapides et de mesures de remédiation si nécessaire. Ce site sera retiré de l'inventaire dès que des informations officielles sur l'absence de contamination nous seront parvenues. Le site a reçu 80 t de fûts en provenance de Goux S.A. **Nouveau document en lien** : courrier explicatif reçu de Chimirec en date du 18 mai 2009
▲	**60 Villembray** ● SEIC ancienne décharge de Villembray Décharge de déchets industriels. Son activité a cessé en 1974.
■	**60 Vineuil Saint-Firmin** ● SPIREL Société de recyclage et d'élimination d'huiles usagées. Elle fabrique aussi des huiles et graisses industrielles. Elle a reçu des huiles en provenance de la société CNI qui démantelait des transformateurs.
▲	**76 Dieppe** ○ Lycée Émulation Dieppoise
▲	**76 Duclair** ○ Affineries de Normandie Ancienne fonderie d'aluminium située en bordure de l'Austreberthe, affluent de la Seine, en activité jusqu'en 1982. Des déchets industriels divers ont été abandonnés sur site et enlevés en 1997. En 1998, des analyses ont mis en évidence une pollution aux PCB au dessus d'une ancienne zone de dépôt de condensateurs.
	76 Fécamp ○ Sonomatra. Entreprise agréée pour la décontamination sur site des transformateurs. Transport et stockage illégaux de PCB dans son emprise de Fécamp.
●	**76 Grand Couronne** ○ 2 avril 1993. Explosion d'un transformateur EDF aux PCB. Tout le local est souillé. (fiche accident ARIA n° 26343).
▲	**76 Le Havre** ● Alsthom, ex-Compagnie Electro Mécanique, ex Société Anonyme Westinghouse Fabricant de transformateurs. 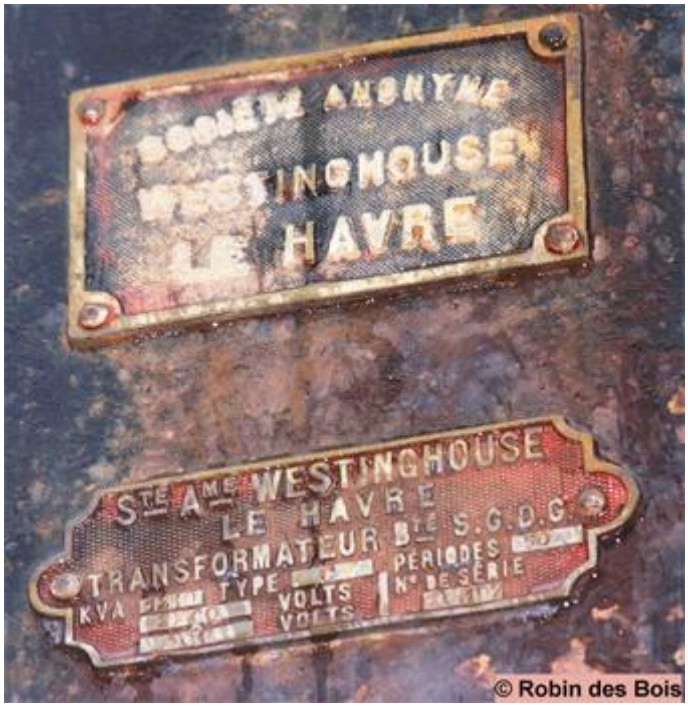

	76 Le Havre ● Serres municipales Site à dépolluer dans le cadre des aides aux travaux de dépollution pour la reconversion des sites et friches pollués au titre du Plan de Relance. Les serres municipales du Havre, construites en 1972 sur l'ex-site d'un orphelinat, occupent 3,7 hectares dont 7.000 m2 de surface bâtie. Les études ont montré une pollution des sols par les métaux lourds, les hydrocarbures, les PCB. La dépollution du site doit commencer en septembre 2009 afin d'être compatible avec l'usage d'habitation, sans restriction sur la réalisation de jardins potagers ».
▲	**76 Le Havre** ● site Total du Havre
▲	**76 Le Petit-Quevilly** ● Usine Alsthom (U1) ex TSA le Transformateur Fabricant de transformateurs 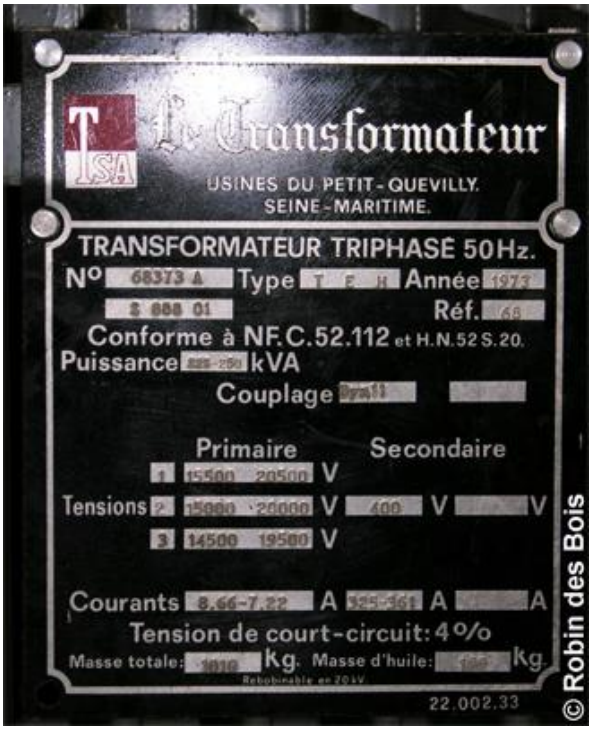
▲	**76 Lillebonne** ● Celanese
▲	**76 Lillebonne** ● Ecohuile ex-Compagnie des Bases Lubrifiantes (CBL)
	76 Malaunay ● Grassin Delyle L'usine de blanchiment et d'apprêt de textiles a déposé son bilan en 1995 et laissé sur place divers déchets dangereux et trois transformateurs aux PCB. Plusieurs actes de vandalisme ont eu lieu dont un incendie et une ouverture de transformateur électrique.
▲	**76 Oissel** ● Plate forme industrielle ICI
▲	**76 Saint-Nicolas-d'Aliermont** ● Bayard Fabrication de réveils et de cadrans pour l'aviation. L'activité a cessé définitivement en 1989. Le site disposait de transformateurs. Les sols sous le parc des transformateurs sont pollués.
	76 Saint-Romain-de-Colbosc ● COTAC Site dédié au lavage et à la réutilisation des fûts ; fortement susceptible de contamination aux PCB dans des fosses et les réseaux d'évacuation des eaux industrielles. L'exemple avéré du site Goux de Coudun (60) (voir bassin Seine Normandie) justifie des présomptions, la mise en œuvre du principe de précaution, d'analyses rapides et de mesures de remédiation si nécessaire. Ce site sera retiré de l'inventaire dès que des informations officielles sur l'absence de contamination nous seront parvenues. Le site a reçu 50 t de fûts en provenance de Goux S.A. **Nouveau document en lien:** courrier reçu de COTAC en date du 6 avril 2009

■ **77 Champagne-sur-Seine** ● Jeumont-Schneider

Fabricant de transformateurs

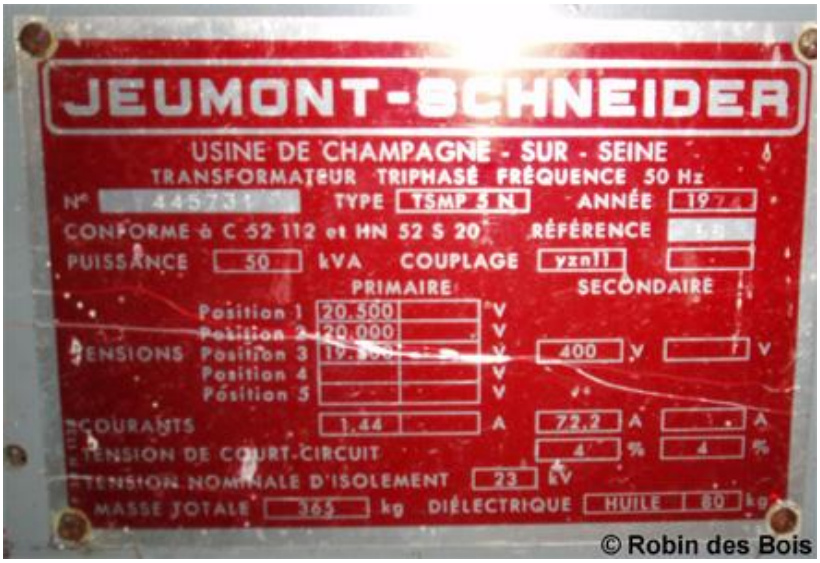

■ **77 Marcilly** ● CNI Courtage Négoce International

La société spécialisée dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, la récupération et la régénération. Elle a démantelé des transformateurs au PCB mais la traçabilité des huiles vidangées est incertaine.

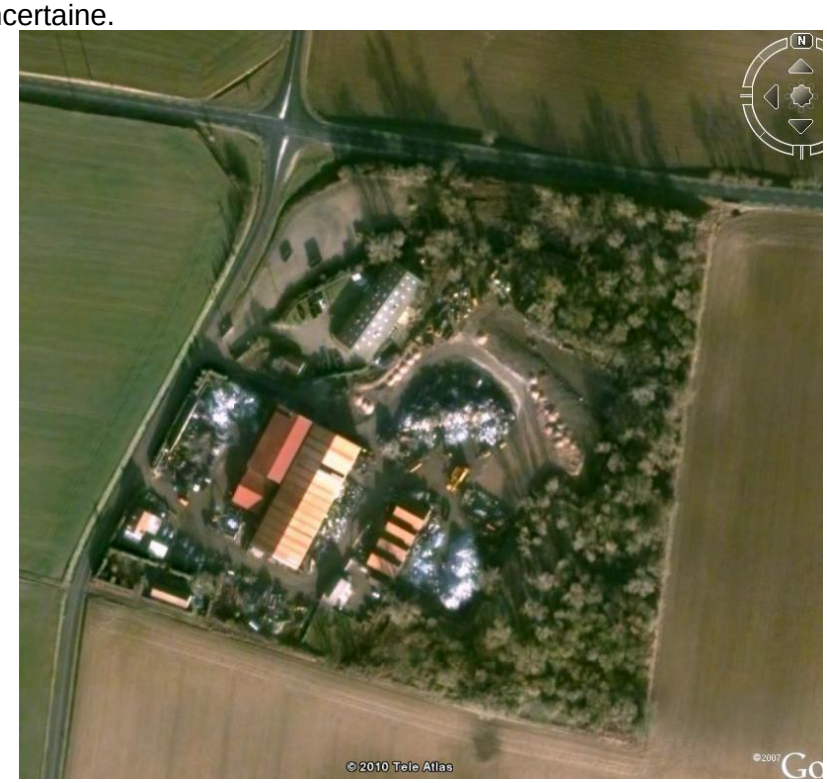

Le site CNI à Marcilly (77)

▲ **77 Mitry Mory** ● GEREP

Centre d'incinération de déchets liquides spéciaux.

▲ **77 Monthyon** ○ SODAP

77 Roissy-en-Brie ○ Recutil

En septembre 1987, 80 fûts contenant du pyralène sont découverts dans le hangar d'un ferrailleur sous les voitures que les employés découpaient au chalumeau.

■ **77 Saint-Soupplets** ● SEREM Constructions Electriques et mécaniques
Fabricant de transformateurs.

▲ **78 Beynes** ● Labo Services (RIC)
Centre de transit déchets industriels spéciaux dont les huiles usagées.

▲ **78 Flins-sur-Seine** ● Décharge Sotradec

▲ **78 Porcheville** ● Centrale EDF Porcheville

Porcheville 1 et 2

▲ **78 Vernouillet** ● Eternit

● **89 Auxerre** ●
26 avril 2006. Incendie sur un transformateur au PCB dans une usine de fabrication de piles et accumulateurs électriques. (fiche accident ARIA n° 29733).

▲ **91 Ballancourt-sur-Essonne** ● Societe Rodanet
Entreprise de régénération de solvants. Site historique.

▲ **91 Breuillet** ● Briqueterie Richard

▲	**91 Corbeil** ○ Papeterie Darblay, Compagnie Papetière de l'Essonne En octobre 2003 ont lieu les premiers pompages de pyralène dans les canalisations pluviales de l'ancienne papeterie « pour éviter la contamination de l'Essonne ». Au moins un des transformateurs a été vandalisé. Les transformateurs fuyards doivent être regroupés. « La dépollution en profondeur des terrains n'interviendra que plus tard ». La pêche est interdite dans l'Essonne jusqu'à sa confluence avec la Seine.
	91 Evry ○ Le 26 janvier 1990, un camion transportant un transformateur volé se renverse. 200 litres de pyralène sont répandus sur le sol.
	91 Juvisy ○ Le 31 janvier 1990, deux cambrioleurs provoquent une fuite de 500 litres de pyralène dans une usine désaffectée. Les gravats auraient été stockés dans une décharge de proximité.
▲	**91 Longjumeau** ○ Soderep Ecans Ancien établissement de traitement de surface. Un de ses deux transformateur au pyralène a été vandalisé et abandonné sur le domaine public entraînant une pollution des sols aux PCB.
▲	**91 Massy** ○ Visual
▲	**91 Sermaise** ● Gerber Activité de régénération de solvants. Site historique.
▲	**91 Vert-le-Petit** ○ Isochem - Le Bouchet
▲	**91 Vert-le-Petit** ○ Isochem (ex-IRCHA)
	92 Boulogne-Billancourt ○ Chantier Colombo Juillet 96. Deux employés de l'entreprise de démolition Colombo déversent 200 l de pyralène provenant d'un transformateur sur un chantier.
▲	**92 Boulogne-Billancourt** ○ Trapeze Pollution résiduelle et localisée sous un transformateur fuyard.
■	**92 Colombes** ● SIC-SAFCO Fabricant de condensateurs au pyralène.
▲	**92 Gennevilliers** ○ Espace Bongarde
▲	**92 Gennevilliers** ○ ex Recuperation Service Gennevilliers
▲	**92 Gennevilliers** ○ Le Nigen Pharma
▲	**92 Issy-les-Moulineaux** ○ ex-Société Française de Munitions
●	**92 Nanterre** ○ 2 août 1992. Incendie sur un site de récupération de métaux. Une pollution aux PCB est constatée dans le sol. La station de pompage d'eau en aval est provisoirement arrêtée.
	92 Nanterre ○ **CEAC Fulmen** A Nanterre la ZAC Sainte-Geneviève doit être construite sur l'ex-emprise CEAC-Fulmen (Compagnie Européenne d'Accumulateurs). La pollution au plomb de ce site de fabrication de batteries automobiles depuis 1912 est avérée. La pollution par les PCB n'a pas été prise en compte par les études préalables aux nouveaux aménagements alors que des matériels aux PCB ont été employés et ont transité sur le site et que l'arrêté préfectoral du 26 mars 2008 concernant la dépollution des terrains prévoit « l'enlèvement des matériels contenant des P.C.B et P.C.T. Les matériaux contaminés par ces substances devront être éliminés dans une filière autorisée et agréée si la dalle béton qui les confine est supprimée »

▲	**93 Bobigny** ● ELM Leblanc Bosch
	93 Drancy ● Friche Fulachier Site à dépolluer dans le cadre des aides aux travaux de dépollution pour la reconversion des sites et friches pollués au titre du Plan de Relance. Les Etablissements Denisot, puis Fulachier, ont exercé sur le site des activités de récupération de ferrailles depuis 1972. L'analyse des sols menée en 2006-2008 a montré une pollution par les hydrocarbures, les métaux lourds et les PCB. la dépollution « compatible avec l'usage futur d'habitation » doit être terminée en décembre 2009. Une partie des terres devrait être « confinée sur site sous voirie ».
	93 Drancy ● Friche SNCF Le site qui appartient à FRET SNCF, en bordure des voies du RER B, a été occupé par des activités diverses de transport, stockage, ferraillage. Le projet de réaménagement de la ville y prévoit des logements, commerces, et des établissements publics, notamment de loisirs. Les sondages effectués dans le cadre du rapport 2009 d'investigations détaillées ont montré une pollution des sols par les hydrocarbures, les HAP, les métaux lourds, les PCB. La « mauvaise qualité globale des remblais pourrait conduire à un refus d'acceptation en CET 3 ». Le rapport propose donc « dans une optique de maîtrise des coûts, une gestion des remblais pollués sur le site évitant l'évacuation en filière agréée ».
●	**93 Le Pré-Saint-Gervais** ● 1er août 1992. Explosion d'un transformateur EDF. Du pyralène est projeté sur les murs et le sol. (fiche accident ARIA n° 3909).
■	**93 Saint-Ouen** ● **Alstom** Fabricant de transformateurs.
▲	**93 Sevran** ● Kodak
▲	**94 Ivry-sur-Seine** ● ZAC Moliere (ancien site Yoplait Ivry frais)
	94 Limeil-Brévannes ● ZAC de la Ballastière-sud « L'éco-quartier des Temps Durables » doit être construit sur la friche de la ZAC. Cette zone de gravières a été remblayée dans les années 80. « La pollution en PCB, significative, est limitée aux remblais profonds ». Seuls les remblais superficiels seront excavés.
▲	**94 Villeneuve Saint Georges** ● lieu dit "la Pologne" Déversement de pyralène lors du démontage d'un transformateur pour en récupérer le cuivre.
▲	**95 Argenteuil** ● Colson
▲	**94 Vitry** ● Air Liquide Activités de fonderie et traitement de surface.
▲	**94 Vitry-sur-Seine** ● Transfo-Service, ex-Electric Vitry Réparation et location de transformateurs depuis les années 30. En juillet 2005 « Une forte pollution aux PCB » est découverte dans le sol des jardins mitoyens au sud du site.
▲	**95 Argenteuil** ● Holmaert SRC - Henri Barbusse
▲	**95 Asnieres-sur-Oise** ● Usine Vulli
▲	**95 Bonneuil-en-France** ● Sarlu Entrepôt
	95 Cergy ● Base de loisirs de Neuville En février 1995, suite à un vol de cuivre sur un transformateur, du pyralène est détecté dans les étangs de la base de loisirs.
▲	**95 Gonesse** ● Point noir de Gonesse Terrains utilisés comme décharge de matériaux divers depuis 1930.

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Rhin-Meuse

Sources presse : Agence France Presse ;Les Dernières Nouvelles d'Alsace ; Les Echos ; L'Est Républicain ; Le Figaro ; Libération ; Le Monde ; Ouest-France ; Le Républicain Lorrain.

3 sites de production – 4 sites de regroupement, de maintenance et d'élimination – 42 sols ou remblais pollués – 4 récupérations non autorisées. = 53 sites pollués.

Dans cette version actualisée (octobre 2010) de l'atlas des pollution PCB, 4 nouveaux sites apparaissent sur les communes de Nancy (54), Château-Salins (57) et Niedermodern (67).

Le bassin Rhin-Meuse et spécialement la Moselle sont caractérisés par les vestiges de trois usines d'équipements électriques qui ont utilisé du pyralène, par des importations en provenance d'Allemagne de résidus de caoutchouc imprégnés de PCB et par plusieurs dizaines de sols et friches industriels textiles ou sidérurgiques abandonnés, remaniés, et plus ou moins imprégnés par les PCB après des négligences, des pertes de traçabilité ou des vols de transformateurs.
Depuis avril 2009, la consommation de tous les poissons pêchés dans la Moselle est interdite depuisle barrage d'Argancy près de Maizières-les-Metz (57), jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

▲	**08 Fromelennes** ○ Trefimetaux SA
▲	**08 Villers-Semeuse** ● EDF Site de stockage et décuvelage de transfos aux PCB.
▲	**54 Auboué** ○ Crassier et ancienne usine d'Auboué
●	**54 Blénod-les-Pont-à-Mousson** ○ friche industrielle Le 17 septembre 2007. Fuite de 500 l de PCB d'un transformateur sur une friche industrielle. « Le liquide se répand en terre mais les services sanitaires ne redoutent aucun risque pour la nappe phréatique ». Fiche accident ARIA n° 33640 disponible sous pdf.
▲	**54 Dieulouard** ● Ancienne usine Union Française Des Pétroles (U.F.P.) Site de régénération d'huile usagée.
▲	**54 Haucourt-Moulaine** ○ Usine de Moulaine
▲	**54 Herserange** ○ Train à fil d'Herserange
▲	**54 Joeuf** ○ Europipe
▲	**54 Nancy** ○ Agence EDF GDF rue Charles de Foucault
▲	**54 Nancy** ● Alstom Moteurs Fabricant de transformateurs.
▲	**54 Nancy** ○ Ancienne chaudronnerie de Lorraine
▲	**54 Nancy** ○ Société Pierre Récupération Stockage et récupération de métaux.

▲	**54 Pierrepont** ● Faurecia La mention de pollution par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas en mars 2009.
	55 Pagny-sur-Meuse ● Lormet, ex Newell International Juillet 1993. Quatre responsables d'une société allemande sont inculpés pour avoir entre janvier 91 et décembre 92 exporté illégalement 31.000 t de résidus de broyage automobile souillés au PCB qu'ils entreposaient dans le département de la Meuse.
▲	**57 Amneville** ● Train à fil de Rombas
▲	**57 Basse Ham** ● Chantier SLR
▲	**57 Basse Ham** ● Site KORSEC et SOFI SERVICE
▲	**57 Betting-les-Saint-Avold** ● T.R.I. Dépôt de pneus et RBA (Résidus de Broyage Automobile)
▲	**57 Carling** ● Cokerie de Carling La mention de pollution par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas en mars 2009.
▲	**57 Château-Salins** ● ERDF Incendie d'un transformateur « haut de poteau ».
▲	**57 Dieuze** ● Societe Koch
▲	**57 Forbach** ● T.R.I. Dépôt de pneus et RBA (Résidus de Broyage Automobile) La mention de pollution par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas en mars 2009.
▲	**57 Hayange** ● La Platinerie
▲	**57 Maizieres-les-Metz** ● Ancienne usine France Transfo Fabricant de transformateurs.
	57 Maizières-les-Metz ● Importation chez RTR Industrie d'huiles dépassant les seuils autorisés en PCB et destinées à un brûlage en cimenterie.
▲	**57 Metz** ● Ancien dépôt Sotrameuse

▲	**57 Metz** ● Ancienne usine France Transfo, ex-ACEM (Ateliers de Constructions Electriques de Metz) Fabricant de transformateurs 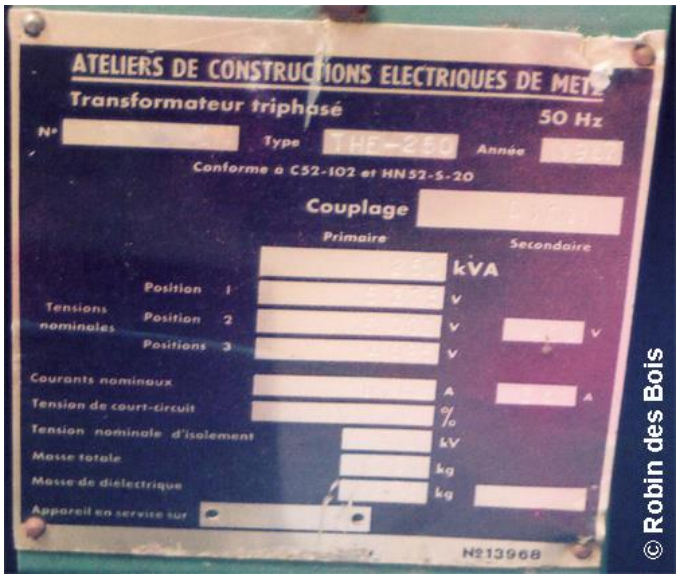
▲	**57 Richemont** ○ Centrale EDF de Production Thermique Richemont
▲	**57 Sarrebourg** ○ Agence d'exploitation EDF GDF Services
▲	**57 Sarreguemines** ○ T.R.I. dépôt de pneus et de RBA (Résidus de Broyage Automobile)
▲	**57 Thionville** ○ Ancienne usine sidérurgique de Thionville
▲	**57 Uckange** ○ Ancienne agglomération d'Uckange
▲	**57 Woippy** ○ Rolanfer
	67 Bibliesheim ○ Novembre 1990. Un industriel allemand est condamné pour avoir abandonné dans un champ des boues sous-produites par le recyclage de déchets de métaux : elles étaient contaminées aux PCB.
●	**67 Bischwiller** ○ Transformateur Une mare d'huile découverte sur une friche industrielle. Un transformateur volé contenant 136 kg d'huile diélectrique d'une concentration de 866 ppm a été vidé sur le site. (fiche accident ARIA n° 36337).
▲	**67 Mutzig** ○ Cité des Artisans Un ancien transformateur est vandalisé pour en récupérer le cuivre. 200 litres de pyralène s'infiltre dans le sol.
●	**67 Niedermodern** ○ ex-Supermarché Le 18 janvier 2010. Fuite de PCB d'un transformateur détérioré sur le chantier d'un ex-supermarché. Fiche accident ARIA n° 37737 disponible sous pdf.
▲	**67 Schirmeck** ○ Fonderie de la Bruche -Colibru
▲	**67 Schirmeck** ○ TRW Composants Moteur
▲	**67 Selestat** ○ Ancienne filature Simon Bigart
	68 Baldersheim ○ RETAPFUTS Site dédié au lavage et à la réutilisation des fûts ; fortement susceptible de contamination aux PCB dans des fosses et les réseaux d'évacuation des eaux industrielles. L'exemple avéré du site Goux de Coudun (60) (voir bassin Seine Normandie) justifie des présomptions, la mise en œuvre du principe de précaution, d'analyses rapides et de mesures de remédiation si nécessaire. Ce site sera retiré de l'inventaire dès que des informations officielles sur l'absence de contamination nous seront parvenues. Le site a reçu 5,1 t de fûts en provenance de Goux S.A.
	68 Geispitzen ○ 15 juillet 2008. Explosion d'un transformateur contenant du PCB ; 34 des 170 kg de diélectrique ne sont pas retrouvés. (fiche accident ARIA n° 34893)
▲	**68 Illzach** ○ Marx Spaenlin - Sometalor

▲	**68 Kingersheim** ● Ancienne décharge de Mulhouse (Eselacker) Des déchets industriels divers ont été enfouis sur le site de l'ancienne décharge autorisée en activité jusqu'en 1969.
▲	**68 Kingersheim** ● Ancienne dépôt Eselacker-Gival
▲	**68 Mulhouse** ● Usine Clemessy -C1 dite "Clemessy EMCS", ex-usine Frey Réparation de matériel électrique dont les transformateurs.
▲	**68 Munster** ● Recyplast site du Hammer, ex-manufacture Hartmann Des milliers de m3 de déchets plastiques ont été stockés sans autorisation sur le site de l'ancienne filature actuellement en cours de dépollution. La Drire soupçonne aussi une pollution au pyralène due à l'ancienne activité textile.
▲	**68 Richwiller** ● AC2R
▲	**68 Sainte-Marie-aux-Mines** ● Baumgartner Activité d'ennoblissement textile depuis 1824, mise en liquidation judiciaire en 1983. Le sol a été pollué par la fuite de deux transformateurs sur site.
▲	**68 Saint-Louis** ● Usine Haefely - Trench Fabrication de matériel de distribution électrique.
	68 Wittelsheim ● Stocamine Juillet 1990. Un rapport de la DRIRE relève le stockage illicite de 47 t de béton souillé aux PCB depuis plus d'un an sur le site de stockage géologique de déchets ultimes.
▲	**88 Celles-sur-Plaine** ● Alpha Décoration, ex-International Décor Avril 1995. 700 litres de PCB s'écoulent dans le canal suite au déplacement d'un transformateur sur le site d'une entreprise de bijoux fantaisie déjà pointée pour « des stockages hasardeux de déchets». L'analyse des sédiments montre une contamination du canal et du plan d'eau en aval utilisé pour usage touristique et de baignade.
▲	**88 Nomexy** ● Compagnie de Développement Textile
▲	**88 Plombieres-les-Bains** ● Tréfileries des Vosges
▲	**88 Ramonchamp** ● T.R.W. Automotive.
●	**88 Remiremont** ● 9 janvier 1986. Renversement d'un transformateur ; 200 l de pyralène sont répandus sur le sol. (fiche accident ARIA n° 514).

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Rhône – Méditerranée – Corse

Sources presse : Agence France Presse ; Le Canard Enchaîné ; Le Dauphiné Libéré ; Le Figaro ; Le Journal-de-Saône-et-Loire ; Libération ; Lyon Figaro ; Le Méridional ; Le Pays de Franche-Comté ; Le Progrès ; Le Provençal ; La Provence ; Le Quotidien du Maire.

7 sites de production – 9 sites de regroupement, de maintenance et d'élimination – 77 sols ou remblais pollués – 20 récupérations non autorisées.
= 113 sites pollués.

Dans cette version actualisée (octobre 2010) de l'atlas des pollutions PCB, 4 nouveaux sites apparaissent sur les communes de Château-Arnoux (04), Nice (06), Pont-Evêque (38) et Toulon (83).

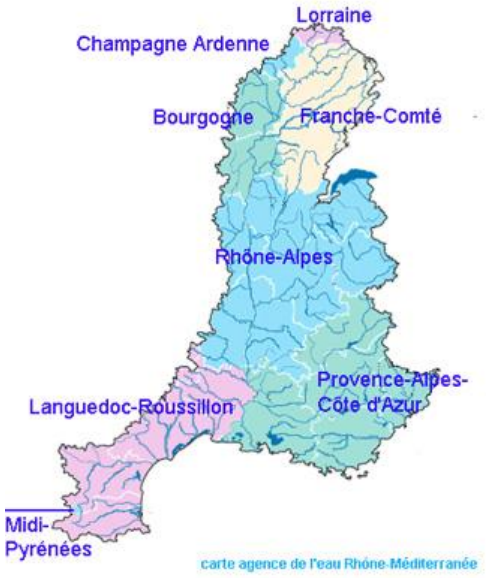

Enfouissements, pillages, sites de fabrication de pyralène dans l'Isère et aussi sites de fabrication d'équipements électriques en plein cœur de Lyon ou autour du lac d'Annecy, les sources historiques de PCB alimentent le bassin du Rhône, y compris autour de Marseille où le vol de cuivre est florissant. Parmi les six bassins répartis sur l'hexagone, le bassin Rhône-Méditerranée-Corse est le plus gros détenteur de sites pollués.

Des arrêtés de restriction de la pêche ou de la consommation des poissons sont en vigueur et concernent nombre de cours d'eau du bassin : le Rhône, mais aussi la Saône et ses affluents, l'Ognon et l'Azergues, le Doubs et ses affluents, l'Isère, ainsi que les lacs alpins et les fleuves côtiers.

L'arrêté de la préfecture du Rhône du 14 septembre 2005 marque le coup d'envoi de la cascade de restrictions de pêche dans le Rhône. Il interdit la consommation de tous les poissons pêchés dans le canal de Jonage et le Grand Large en amont de Lyon. En 2006 et 2007, l'interdiction a été progressivement étendue par des arrêtés préfectoraux à l'ensemble du fleuve, du barrage de Sault-Brénaz (01) à son embouchure.

Les échantillonnages de poissons effectués dans le cadre du Plan National d'action contre les PCB lancé en février 2008 ont conduit les préfectures rhodaniennes à assouplir l'interdiction sur le cours du Rhône et à la limiter aux poissons benthiques et migrateurs. A l'inverse, les principaux affluents et sous affluents du fleuve sont aujourd'hui touchés par des restrictions comparables ou plus sévères, de même que les lacs ou les fleuves côtiers.

Rappelons aussi qu'à Susville (38), un arrêté municipal du 12 mars 1996 interdit la pêche et la consommation des poissons de l'étang des Moutières, de la rivière la Jonche et de ses affluents sur le territoire de la commune de Susville (38) suite à la découverte d'une pollution aux PCB sur le site des anciennes centrales thermiques. En 2009, cette interdiction est toujours en vigueur.

Voir pour plus de détails la page « Restrictions de pêche » sur le site de Robin des Bois.

▲	**01 Bourg-en-Bresse** ● EDF rue Marguerite d'Autriche Dépôt de matériel électrique (transformateurs, condensateurs) utilisé jusqu'en 1999.
▲	**01 Bourg-en-Bresse** ● Quinson-Fonlupt, activité de récupération

▲	**01 Bourg-en-Bresse** ● Trefileurope
▲	**01 Saint-Vulbas** ● Tredi Usine de décontamination des matériaux souillés aux PCB. Des dépôts surfaciques de PCB issus de pratiques anciennes ont été repérés et sont en cours d'évaluation.
▲	**01 Villereversure** ● Vill'recuperation quartier de la gare
■	**04 Château-Arnoux-St-Auban** ● Arkema, ex-Péchiney-Saint-Gobain, ex-Rhône Poulenc Industries, ex-Rhone Progil, ex-Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de Camargue. Ce site en bordure de la Durance a produit des gaz industriels et en particulier des gaz de combat à partir de 1914, puis des produits chimiques mettant en œuvre du chlore. Il est agréé pour l'incinération des déchets et résidus chlorés dont les PCB. Suite à ses visites d'inspection en 2009, la DREAL PACA a prescrit un renforcement du suivi PCB dans les effluents liquides rejetés. Les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance de l'impact des sites Arkéma-Saint-Auban et Sanofi-Sisteron ont mis en évidence des taux de contamination des poissons en mercure, méthylmercure et PCB. Le 2 décembre 2009 un arrêté interpréfectoral a interdit la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la Durance entre le barrage de l'Escale et celui de Cadarache. En janvier 2010, les associations de pêche ont porté plainte contre Arkema. Robin des Bois estime que, au moins sur le parcours des canalisations de rejets d'effluents, le site est très vraisemblablement pollué. **Le site Arkéma / Saint Auban à Château-Arnoux (04) en bordure de la Durance © Dauphiné Libéré**
●	**04 La-Motte-du-Caire** ● Arboriculteur Le 21 septembre 2009. Suite à un incendie dans le hangar agricole, un transformateur privé au PCB fuit. « Il est pris en charge par une société spécialisée ». Fiche accident ARIA n° 37022 disponible sous pdf.
	06 Drap ● Dépôt de produits chimiques et terres polluées Janvier 1992. Découverte d'un stockage non autorisé de produits chimiques au lieu-dit Plan de Rimont, en bordure du Paillon ; les analyses montrent une pollution du sol par les PCB.
▲	**06 La Trinite** ● Société Récup Métaux (S.R.M.)
■	**06 Nice** ● Transfix ex-SARL Meccanice, ex-Transformateurs Ferrix Fabricant de transformateur

▲	**07 Annonay** Iris Bus Iveco usine Charles Schreiber
▲	**07 La Voulte-sur-Rhone** Pharmacie Centrale De France
▲	**11 Quillan** Anciens Etablissements Boilletot (traitement de surface)
	13 Gignac-la-Nerthe Camp du Billard Le 2 janvier 1998, des récupérateurs de cuivre installés dans une ancienne casse-auto provoquent une fuite de pyralène sur le transformateur qu'ils sont en train de démonter.
●	**13 Marseille** Hôpital 18 mai 2005. Fuite de 50 l de PCB contenus dans un transformateur dans les sous-sols de l'hôpital. (fiche accident ARIA n° 29847).
	13 Marseille Papeterie abandonnée En janvier 1993 « un transformateur EDF est ouvert sur le site de l'ancienne papeterie : 350 l de pyralène disparaissent».
	13 Martigues Parking Autovrac → « Carrière des Gitans » Janvier 1993. Le propriétaire d'une casse-auto stocke illégalement des transformateurs sur son parking. 2,5 t de pyralène sont répandues lors de leur transport de Martigues à la carrière du Mazet chez des récupérateurs de métaux et souillent la route départementale en direction de Caro / La Couronne.
	13 Port-Saint-Louis Acierie désaffectée En février 1993, 200 l de pyralène s'échappent d'un transformateur d'une aciérie désaffectée depuis plus de 10 ans.
▲	**20 A Sarrola-Carcopino** Environnement Services (Sud Récup)
	20 B Biguglia Etang de Biguglia. Le 22 avril 1986, un attentat du FLNC au camping de Pineto détruit le transformateur qui laisse s'écouler du pyralène.
▲	**21 Chenove** Olia France . Fabrication de laine de roche
▲	**21 Dijon** Ancien établissement Pavita
	21 Longvic Ancien relais routier 3ème trimestre 2002. Un transformateur au PCB est découvert vandalisé sur le site d'un ancien relais routier.
▲	**25 Colombier-Fontaine** Compagnie des Sièges (ex Baumann) **L'usine Baumann © residues.net**
	25 Remondans-Vaivre Scierie. Le 31 janvier 1986, le transformateur d'une scierie explose ; 260 l de PCB sont répandus sur le sol. « Quelques litres de pyralène ont pu se déverser dans les ruisseaux affluents du Doubs ».
●	**25 Scey-Maisières** 3 mai 2005. Fuite de PCB « au goutte à goutte » sur le transformateur d'une installation de broyage d'ordures ménagères et déchets verts abandonnée depuis 6 mois. On ignore la durée et l'ampleur de la pollution.

●	**25 Seloncourt** ● 3 août 2004. Un incendie se déclare dans une usine de décolletage en inactivité où se trouvent encore 6 condensateurs au pyralène et des fûts de divers produits chimique. Un des condensateurs est détruit. (fiche accident ARIA n° 27720).
▲	**26 Montjoyer** ● Abandon sur une propriété isolée d'un transformateur au PCB « Merlin-Gérin », fabriqué en 1961.
▲	**26 Romans-sur-Isere** ● La Cellonite
▲	**26 Valence** ● ex Boulonnerie Calibrée
	26 Valence ● Gascon Electro Industrie En octobre 1997, on découvre 15.000 l de pyralène stockés sans mesure de sécurité dans la cour. L'entreprise de réparation et vente de matériel électrique récupérait des transformateurs au pyralène depuis 1987.
▲	**30 Ales** ● SNER Réfection de matériel électrique dont des transformateurs.
▲	**30 Besseges** ● - Ancienne usine de fabrication de tubes
●	**34 Béziers** ● Des récupérateurs de cuivre renversent un transformateur aux PCB dans des chais désaffectés. 250 l se déversent sur la voie publique et le réseau d'eau usées. (fiche accident ARIA n° 32478).
▲	**34 Frontignan** ● Canal de La Peyrade
▲	**34 Ganges** ● Societe Sotraital
▲	**34 Joncels** ● SNCF, sous-station électrique. Le 24 juillet 2008, un des trois transformateurs est frappé par la foudre et, en l'absence de bac de rétention, laisse s'écouler 8.000 l de pyralène. 3.500 l sont récupérés par pompage. Au total, 116 t de terre, 21 t de béton et 160 t d'eaux contaminés seront évacuées.
▲	**38 Bourgoin Jallieu** ● Rhone Alpes Fonte Industrie
▲	**38 Champagnier** ● Polimeri Europa Elastomeres France
▲	**38 Champ-sur-Drac** ● Les Grandes Carrieres – Arkema
▲	**38 Champ-sur-Drac** ● Parc A Ferrailles – Arkema
▲	**38 Chapareillan** ● Mr MARRA Antoine – Fonderie.
▲	**38 Creys-Mepieu** ● Copropriete Le Couray
▲	**38 Domene** ● Nouvelle Société BONMARTIN
▲	**38 Echirolles** ● CHU GRENOBLE site HOPITAL SUD
▲	**38 Fontaine** ● SRP Sud Est
▲	**38 Grenoble** ● Bouchayer Viallet
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset « Ilot A »
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset « Ilot H »
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset « Ilot M »
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset « Ilot N »
▲	**38 Grenoble** ● ZAC Vigny Musset « Ilot U »
	38 Grenoble (environs de) ● En novembre 1990, trois ferrailleurs sont condamnés à 10.000, 20.000 et 50.000 francs d'amende pour avoir répandu 2.800 l de pyralène dans un champ après avoir éventré une douzaine de transformateurs.
▲	**38 Jarrie** ● Arkema, ex-Atofina, ex-Elf Atochem, ex-Ugine Kuhlmann, ex-Aciéries Electriques d'Ugine Producteur de pyralène.
▲	**38 La Cote-Saint-André** ● Antipoll Industrie Activité de régénération de solvants chlorés. A sa mise en liquidation en octobre 1999, 2.500 fûts, dont certains très dégradés et présentant des fuites, étaient entreposés en plein air sur site.
▲	**38 La Verpilliere** ● Ferraz Shawmut
▲	**38 Le-Grand-Lemps** ● Billion Mayor Usine de moulinage textile. A la cessation d'activité la présence de PCB a été détectée dans les sols et le ruisseau le Barbaillon en aval du site.

	38 Le-Pont-de-Claix ○ Papeterie La papeterie de Pont-de-Claix fondée par les frères Breton utilisait des transformateurs aux PCB. Après 185 ans d'activité, elle a été déclarée en faillite et a fermé en juin 2008 sans mener à bien leur élimination dans les règles. Les transformateurs sont toujours sur la friche industrielle.
▲	**38 Le-Pont-de-Claix** ● Rhodia Chimie, ex-Rhône-Poulenc, ex-Progil, ex-Société du Chlore Liquide Producteur de pyralène.
▲	**38 Pont-de-Cheruy** ○ Charvieu-Chavagnieux – Tréfimetaux S.A.
▲	**38 Pont-Evêque** ○ Bocoton Blanchiment et traitement du coton. En cessation d'activité depuis 2006.
▲	**38 Saint-Clair-Du-Rhone** ○ Tourmaline Real Estate (ex Stahl-Ecia)
●	**38 Saint-Just-Chaleyssin** ○ 19 août 1998. Incendie sur un transformateur aux PCB dans une laiterie (fiche accident ARIA n° 13418).
	38 Saint-Laurent-du-Pont ○ Chartreuse de Currières En juin 1988, 170 l de pyralène contenus dans un transformateur au rebut se répandent au sol à proximité du monastère des Petites Sœurs de Bethléem.
▲	**38 Susville** ○ Ancienne centrale thermique Le diagnostic environnemental a été réalisé en 1996. Un arrêté municipal du 12 mars 1996 interdit la pêche et la consommation des poissons de l'étang des Moutières, de la rivière la Jonche et de ses affluents sur le territoire de la commune. La Jonche se jette dans le Drac.
▲	**38 Susville** ○ H.B.C.M. (Nouvelle Centrale) La fiche BASOL a été mise à jour et fusionnée avec la fiche « Ancienne centrale »
●	**38 Varces-Allières-et-Risset** ○ 21 octobre 1997. 2 transformateurs aux PCB sont découverts sur un terrain vague. 50 l de pyralène se sont écoulés dans le sol. (fiche accident ARIA n° 11760).
▲	**38 Veurey-Voroize** ○ Société Industrielle de Combustibles Nucléaires
	39 Audelange ○ Transformateur En juillet 2009, les riverains remarquent une huile « très noire et odorante » qui fuit d'un transformateur EDF pendant deux semaines. Le transformateur qui s'avère contenir du PCB est enlevé et les terres souillées autour du poteau électriques sont excavées. Les riverains craignent qu'une partie de l'huile ait été lessivé par les pluies abondantes.
●	**39 Choisey** ○ 12 août 2004. Un camion transportant 2 conteneurs de PCB et un transformateur se renverse. 1000 l de pyralène sont répandus sur la chaussée et le contre fossé de la R N73. (fiche accident ARIA n° 27858).
▲	**39 Montholier** ○ Ancienne usine de chaises Bulabois
▲	**42 Saint-Chamond** ○ GIAT Industrie
▲	**42 Saint-Chamond** ○ Teintureries et Développement d'Izieux
▲	**42 Saint-Pierre-de-Boeuf** ○ Peyraverney, ex SNC Intextil Ancien atelier de tissage mis en liquidation en 2001. 6 transformateurs aux PCB ont été retirés du site en 2005.
▲	**69 Décines-Charpieu** ○ ARCHEMIS (ex RP-CRIT)
▲	**69 Givors** ○ Centrale EDF Loire sur Rhone
▲	**69 Givors** ○ PIPO
▲	**69 Givors** ○ Pol Equipement
▲	**69 La Mulatière** ○ Testut - Trayvou
▲	**69 Lyon 03** ○ Keller Dorian Graphics
▲	**69 Lyon 07** ○ Chimicolor
▲	**69 Lyon 07** ○ OSI - Port Edouard Herriot

	69 Lyon 08 ● *Le Matériel Electrique* aujourd'hui Jeumont-Schneider-Transformateurs Fabricant de transformateurs. **© Inventaire général du Patrimoine Culturel de Rhône-Alpes**
	69 Lyon 09 ○ Bâtiment industriel désaffecté - rue du Bourbonnais En mai 1995, deux transformateurs sont démontés par des voleurs de cuivre dans un bâtiment désaffecté de la rue du Bourbonnais. « Entre 200 et 300 l de pyralène se seraient infiltrés dans le sol ».
▲	**69 Lyon 09** ○ ZAC Saint Pierre de Vaise - Semcoda La mention de pollution par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas en mars 2009.
▲	**69 Saint-Fons** ○ Lyon Fer
▲	**69 Saint-Pierre-de-Chandieu** ○ Blagden Packaging Lyon
▲	**69 Tarare** ○ Thivel
▲	**69 Vaulx-en-Velin** ○ Ancien centre commercial Le Grand Vire Le 20 novembre 2008, la société chargée du désamiantage de l'ancien centre commercial constate que trois transformateurs au pyralène ont été vandalisés par des récupérateurs de cuivre. Le site était à l'abandon depuis fin 2007 ; le vandalisme daterait de plusieurs mois. 4.000 l de liquide diélectrique a été répandu sur le sol et dans les caniveaux.
	69 Villeurbanne ○ Juillet 1987. Un transformateur électrique EDF explose. 450 l de pyralène s'infiltrent dans le sol non étanche. La consommation de l'eau des puits et l'arrosage des jardins sont interdits dans le périmètre.
▲	**69 Villeurbanne** ○ Eurométal Activité de tri de métaux, résidus urbains et déchets industriels banals jusqu'en 2005.
	70 Cognières ○ En avril 2008, des voleurs de métaux s'introduisent sur la friche industrielle de l'ex-usine de Cognières ; ils vident et démontent le transformateur contenant 400 l de PCB qui s'y trouvait.
	70 Héricourt ○ Kern Octobre 2001. Découverte d'une pollution aux PCB des boues de la station d'épuration. Selon des analyses commandées par la commune, l'entreprise de recyclage de métal et de batteries serait la source de la pollution.
▲	**70 Servance** ○ Madec
	70 Vesoul ○ **Union Beurrière** Le 16 janvier 2007, un incendie éclate sur l'ex-site de l'Union Beurrière Candia-Beuralia. La friche industrielle n'est pas gardiennée. Le transformateur et les condensateurs ne contenaient plus de PCB, mais du diélectrique pollué encore présent dans les rétentions s'écoule dans la Colombine. La pêche de tous les poissons est temporairement interdite dans la Colombine et dans le Durgeon jusqu'à sa confluence avec la Saône avant résultat des analyses.

▲	**71 Varennes-le-Grand** ● Themeroil Site de régénération d'huiles noires usagées et de solvants chlorés.
▲	**73 Aix- les- Bains** ● Areva Transport et Distribution (ex-Alstom T et D, ex-La Savoisienne de Constructions Electriques). Fabricant de transformateurs. Des condensateurs ont été enfouis sur site. 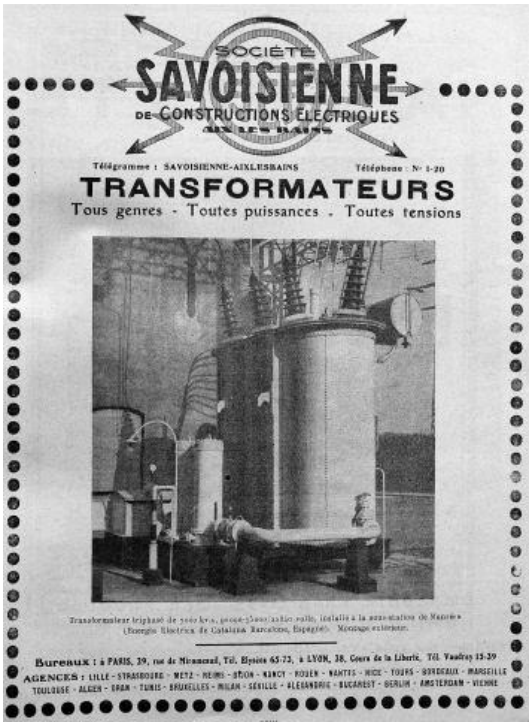
▲	**73 Chambery** ● Purfer - Division Fonlupt
▲	**73 Freney** ● Aluminium Pechiney/La Praz
▲	**73 Les Echelles** ● Sonoco Alcore
▲	**73 Les Mollettes** ● Eka-Chimie
▲	**73 Saint-Martin-de- la-Porte** ● Usine Calypso
▲	**74 Cran-Gevrier** ● Portigliati Entreprise de stockage et récupération de déchets et métaux mise en liquidation judiciaire en janvier 2006.
	74 Cusy ● Route départementale 911 – marais de Vautrey. 4 juillet 1996. Un camion des transports Grosjean avec 4 transformateurs à bord se renverse et répand 300 l de pyralène sur la chaussée. La société n'est habilitée ni pour le transport, ni pour le stockage de pyralène. Elle est aussi soupçonnée de remblais illégaux en zone humide dans le marais de Vautrey, à proximité du Chéran, une rivière alpestre de régime principalement nival et dont les crues peuvent être importantes.
	74 Pringy ● Rectiphase (groupe Schneider Electric) Fabrication de condensateurs.
▲	**74 Seynod** ● Ancienne usine METRIX
	83 Fréjus ● Ancienne Base Aéronavale En mai 1996, la mairie de Fréjus envisage un projet immobilier sur le site de l'ancienne base militaire qu'elle a acheté l'année précédente. Dans une lettre d'avril 1995 une lettre du contrôleur des armées précise que « dans une partie du sous-sol, la teneur en PCB est de 480 mg/kg alors que la valeur maximale admissible est de 50 mg/kg ».
▲	**83 La Seyne-sur-Mer** ● Marepolis, ancien chantier de la Normed

	83 Toulon ● Transfix Fabricant de transformateur
●	**84 Bollène** ○ 2 juillet 2003. 457 kg de PCB sont déversés sur le sol par des récupérateurs de métaux dans une ex-entreprise de traitement de surface. (fiche accident ARIA n° 25142).
●	**84 Le Pontet** ○ 9 septembre 2004. Un transformateur à éliminer se décroche lors de son chargement dans un camion. Du PCB se répand et pollue le sol. (fiche accident ARIA n° 28246).
	90 Bessoncourt ○ Décharge de Senarmont 16 juin 1995. Un transformateur est démonté sur place dans la décharge. « Une partie des terres souillées est confinée sur place ».

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Loire-Bretagne

Sources presse : Agence France Presse ; Associated Press ; Le Courrier de l'Ouest ; Le Courrier de Paimboeuf ; L'Eclair ; Le Maine Libre ; La Nouvelle République du Centre-Ouest ; Ouest-France ; Le Parisien ; Presse Océan ; La République du Centre ; Sciences et Vie ; Le Télégramme.

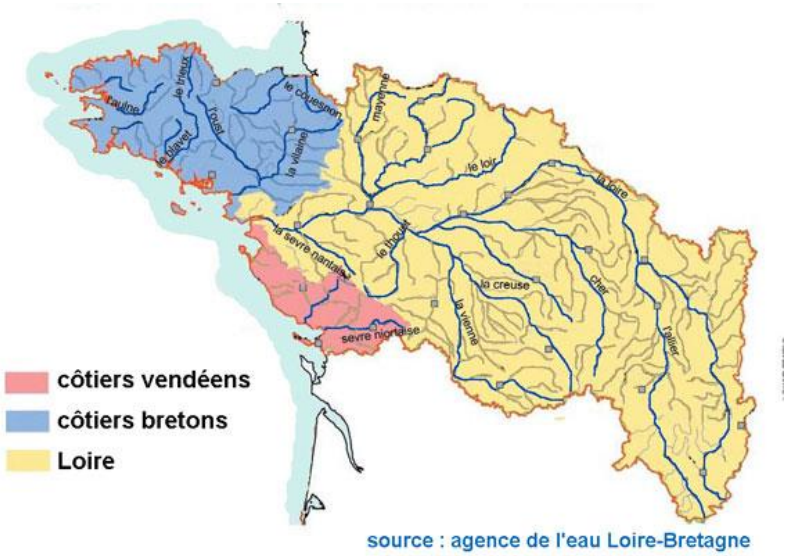

4 sites de production – 10 sites de regroupement, de maintenance et d'élimination – 41 sols ou remblais pollués – 6 récupérations non autorisées.
= 61 sites pollués.

Dans cette version actualisée (septembre 2010) de l'atlas des pollutions PCB, 1 nouveau site apparaît sur la commune de Mary (71). Le site de Salbris (41) a été retiré de la carte des sites pollués et de l'inventaire statistique mais à titre de précaution est encore cité.

La catastrophe environnementale de Saint Cyprien (42) , d'autres aléas et l'article 44 de la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement ont incité le ministère de l'Ecologie à mettre au point un guide et une circulaire à destination des services de l'Etat pour mieux repérer, contrôler et réduire les effets sanitaires et environnementaux des incendies dans les installations classées, les réseaux de canalisation et les corridors de transport

L'amont du bassin Loire-Bretagne est contaminé par plusieurs fabricants de transformateurs au pyralène et des maillons d'une chaîne anarchique de stockage / récupération / régénération. L'affaire SOLIC partie de Limoges avec des cercles concentriques dans le sud et le centre de la France révèle les dérives des combustibles de substitution faits avec des huiles régénérées en provenance de CBL (voir bassin Seine – 76) et des résidus venus de Rotterdam (Pays-Bas), en quelque sorte une préfiguration de l'affaire *Probo Koala* en Côte d'Ivoire, avec le pyralène en plus.

Dans son état des lieux, le Ministère de l'Ecologie considère le bassin Loire-Bretagne comme « relativement épargné par les pollutions aux PCB » mais des arrêtés de restrictions de pêche ont été pris sur certaines parties de la Loire et de ses affluents et sous-affluents, et jusqu'aux côtiers bretons. A Redon (35), 20 ans après le premier épisode de pollution de l'étang de Via par les PCB, une nouvelle contamination est détectée : la pêche de tous les poissons y est interdite depuis janvier 2008. Un arrêté du 26 juin 2009 des préfectures du Morbihan interdit la consommation des poissons de pêchés dans l'Isole et la Laïta,

Le 9 juillet 2009, la préfecture de la Loire a interdit la consommation de tous les poissons pêchés dans la Loire entre le barrage de Grangent et la retenue de Villerest ainsi que sur une partie de l'Ondaine, du Furan et de l'Onzon.

D'autres cours d'eau et voies d'eau comme le Cher, la Conie, la Sioule et le Canal du Berry ont fait l'objet de restrictions de pêche en 2009 en raison de pollutions PCB dont les origines indéterminées rappellent les « sources inconnues » des pollutions hydrocarbures inventoriées par Robin des Bois dans son atlas des marées noires intérieures et concernant le même secteur hydrographique.

■	**03 Bayet** ● « Gallet récupérateur » Ce site de récupération de matières métalliques « stocke des transformateurs et des condensateurs EDF par milliers ». Le terrain était loué à l'importateur des fûts en provenance de Seveso et par ailleurs exploitant du site Spelidec de Saint-Quentin (02).
▲	**03 Cusset** ○ Manurhin Defense
	18 Argent-sur-Sauldre ● Simelec En février 1989, 15 fûts de pyralène sont découverts dans un étang de pêche de Fontenay-sur-Loing (45). Le responsable du dépôt sauvage est la Simelec, une société de vente et de réparation de transformateurs qui stockait aussi des fûts de pyralène dans ses ateliers d'Argent-sur-Sauldre. D'autres fûts sont récupérés à Pavillons-sous-Bois (93) et Brinon-sur-Sauldre (18).
▲	**18 Baugy** ○ SARL Mempontel (dépôt de ferrailles)
▲	**18 Bourges** ○ Fonderie Manoir Industries
▲	**18 Vierzon** ○ Timken (Anciennement Nadella)
▲	**22 Ploufragan** ● Anciens Etablissements Renaud -Lucienne Fabrication de savons et régénération d'huiles usagées.
●	**22 Saint-Brieuc** ○ Lycée 28 juin 2005. 4 personnes sont hospitalisées après contact avec des PCB. Elles avaient curé un fossé dans lequel se trouvait un transformateur au pyralène. (fiche accident ARIA n° 30143).
	23 Guéret ● (voir 87 Limoges, Solic)
▲	**28 Châteaudun** ○ Paulstra La mention de pollution des sols par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas n° 5 en juillet 2009.
▲	**28 Thiron-Gardais** ○ SCMMB La mention de pollution des sols par les PCB a été supprimée dans la fiche BASOL depuis la mise en ligne de l'Atlas n° 5 en juillet 2009.
▲	**29 Brest** ○ Groupement Pétrolier de Brest (GPB)
▲	**29 Ploneour Lanvern** ○ Joncour – ancien dépôt de ferrailles
▲	**29 Pont-l'Abbé** ○ Joncour
▲	**29 Quimper** ○ Société ROMI
●	**35 Betton** ○ 8 mars 1999. Fuite d'un transformateur en haut d'un poteau. L'huile aux PCB se répand sur le sol et le fossé des eaux pluviales. (fiche accident ARIA n° 15488).

	35 Javené ● Chimirec Site dédié au lavage et à la réutilisation des fûts ; fortement susceptible de contamination aux PCB dans des fosses et les réseaux d'évacuation des eaux industrielles. L'exemple avéré du site Goux de Coudun (60) (voir bassin Seine Normandie) justifie des présomptions, la mise en œuvre du principe de précaution, d'analyses rapides et de mesures de remédiation si nécessaire. Ce site sera retiré de l'inventaire dès que des informations officielles sur l'absence de contamination nous seront parvenues. Le site a reçu 447 t de fûts en provenance de Goux S.A. **Nouveau document en lien** : courrier explicatif reçu de Chimirec en date du 29 avril 2009
●	**35 Mondevert** ● 23 février 1995. Traces de pollution au pyralène autour d'un transformateur détruit accidentellement. (fiche accident ARIA n° 6611).
	35 Redon ● Etang de Via En été 1986, puis en février 1987, pollution aux PCB de l'étang de Via. Elle provient d'un débordement des cuves de décantation de la société ERRE (Entreprise Redonnaise de Réparation Electrique) suite à « une grosse averse de grêlons ». Le lait des vaches de l'exploitation voisine est contaminé. Certaines sont abattues. 20 ans après, les poissons sont toujours contaminés. Voir le bulletin « PCB n°2 » de Robin des Bois sur le site internet de l'association. Le 25 janvier 2008, un arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine interdit la pêche, la commercialisation et la consommation de tous les poissons du ruisseau et de l'étang de Via. L'arrêté a été reconduit et s'applique toujours aujourd'hui.
▲	**35 Rennes** ● GIAT Industrie
●	**35 Teillay** ● 1er février 1997. Pollution du Semnon et de la Bruz, deux affluent et sous-affluent de la Vilaine, par des effluents provenant de moteurs et de transformateurs. (fiche accident ARIA n° 9933).
●	**36 Aigurande** ● 5 octobre 2003. Fuite de PCB d'un transformateur EDF datant de 1976 situé en bordure d'une pâture à bovins. (fiche accident ARIA n° 25892).
▲	**37 Tours** ● Eiffage Immobilier Centre
▲	**41 Romorantin-Lanthenay** ● Matra Romo 3
▲	**41 Salbris** ● MBDA Salbris I
▲	**42 Andrézieux-Bouthéon** ● France Bois Imprégnés Cet ancien site de traitement des bois à la créosote ou aux sels de cuivre, chrome arsenic est pollué sur plusieurs hectares. Les transformateurs aux PCB ont été traités « dans les règles de l'art ». Reste à voir !
▲	**42 Fraisses** ● Sogelam
▲	**42 La Talaudiere** ● Vitale
▲	**42 Le Chambon-Feugerolles** ● Loire Fonte Industrie
▲	**42 Le Chambon-Feugerolles** ● Zac Ilot des Molières Activités industrielles diverses.
▲	**42 Roanne** ● GIAT Industries
▲	**42 Roanne** ● Papeteries Navarre De Roanne (P.N.R.)
▲	**42 Saint-Cyprien** ● Forges de la Becque
▲	**42 Saint-Cyprien** ● Vitale Recyclage (Ex Serdex, ex-Ecodec, ex-Ets Bourgier) Ancien site de brûlage de câbles et matériels électriques dans les années 70. Une installation de broyage de radiateurs à huile y a également été exploitée. Le 22 août 2008, un incendie se déclare sur le site de Vitale Recyclage. Le 8 décembre, une contamination par les PCB est découverte dans l'exploitation bovine voisine et entraîne sa mise sous séquestre. Le 3 février 2009, dix autres exploitations sont interdites de vente de lait ou d'animaux. Un arrêté préfectoral interdit la consommation des produits de basse-cour et gibiers de la zone ainsi que celle des animaux nourris avec des végétaux récoltés après l'incendie. Des analyses des sols, des végétaux, du lait, et des bovins adultes sont en cours. Les animaux contaminés seront abattus.

▲	**42 Saint-Etienne** ● Société Stéphanoise de Construction Mécanique 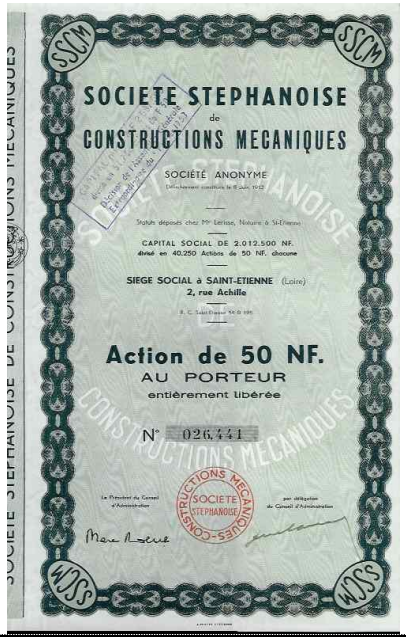 Activité de fonderie et travail mécanique des métaux depuis 1914. La société est déclarée en liquidation judiciaire en 2005. Les sols sont contaminés par les PCB, les hydrocarbures, les HAP, les solvants, les métaux lourds.
	42 Sorbiers ● Celduc Fabricant de transformateurs.
▲	**42 Sury-Le-Comtal** ● MIDAC Travail des métaux et traitements surface.
	44 Bouguenais ● Le 25 octobre 1996, 6 transformateurs et condensateurs sont découverts abandonnés dans un champ, leurs boîtiers ouverts. Plusieurs m3 de remblais sont pollués au pyralène.
●	**44 Nantes** ● 17 décembre 1998. Au cours de son enlèvement pour destruction, un transformateur aux PCB d'un local électrique communal tombe. 400 l de pyralène se répandent sur le sol. (fiche accident ARIA n° 14605).
	44 Nantes ● Dubigeon-Normandie. Les remblais pollués découverts à Pont-Saint Martin en novembre 1996 venaient d'une chape démolie sous d'anciens bâtiments abritant auparavant des condensateurs sur le site des anciens chantiers navals. Une pollution résiduelle est probable.
	44 Nantes ● Tripode, Ilot A Site à dépolluer dans le cadre des aides aux travaux de dépollution pour la reconversion des sites et friches pollués au titre du Plan de Relance. Un ensemble de bureaux et d'habitation doit être construit sur l'ex-site du Tripode. Le bâtiment administratif avait été construit en 1970 sur une ancienne zone de remblais. Il a été démoli par implosion en 2005. Des métaux lourds, hydrocarbures et PCB ont été détectés dans les sols. « La dépollution est susceptible d'être affinée, et une solution optimisée avec traitement sur site pourrait être mise en œuvre ». « L'implosion du Tripode à Nantes », vidéo.
	44 Pont-Saint-Martin ● En novembre 1996, découverte de traces de pyralène dans des remblais en bordure de l'Ognon. Les gravats provenaient des anciens ateliers de Dubigeon-Normandie à Nantes.
■	**44 Saint-Herblain** ● Société Electro-Navale Fabricant de transformateurs, en particulier pour les chantiers navals.
	44 Saint-Herblain ● Soredi En novembre 1996, incendie de l'entrepôt de la Soredi où étaient stockés les transformateurs et condensateurs trouvés à Bouguenais en octobre ainsi que la terre polluée excavée.
	45 Autry-le-Chatel ● Sté Orsay**,** En juillet 1987, l'entreprise Orsay stocke sans autorisation 1.000 l de pyralène et est contraint par la préfecture de les évacuer vers un centre agréé. En janvier 1989 la même société dépose une demande d'autorisation de transit de pyralènes. En mars, après la découverte de 15 fûts immergés dans un étang de pêche à Fontenay-sur-Loing (18), la préfecture du Loiret prend un arrêté interdisant toute activité sur le site d'Autry.

	45 Orléans ○ En mars 1990, des ouvriers découvrent deux fûts de pyralène enfouis à 2 m sous terre sur un chantier de construction de logements.
	45 Orléans ○ RN 20 Pollution au pyralène sur un terrain en bordure de nationale où des ferrailleurs récupèrent le cuivre de plusieurs transformateurs.
▲	**45 Puiseaux** ○ Thomson – CSF
●	**49 Cholet** ○ 11 juin 1997. Explosion d'un transformateur lors d'un orage. (fiche accident ARIA n° 12150).
	49 Morannes ○ Le 30 novembre 2007, en fracturant un transformateur dans une ancienne minoterie, des récupérateurs de cuivre déversent 170 l d'huile contaminée au pyralène dans la Sarthe.
▲	**53 Château-Gontie**r ○ Clinique de l'Espérance
▲	**58 Fourchambault** ● lieu-dit « La Garenne » Transunel-Alsthom Atlantique, ex-Unelec Fabricant de transformateurs 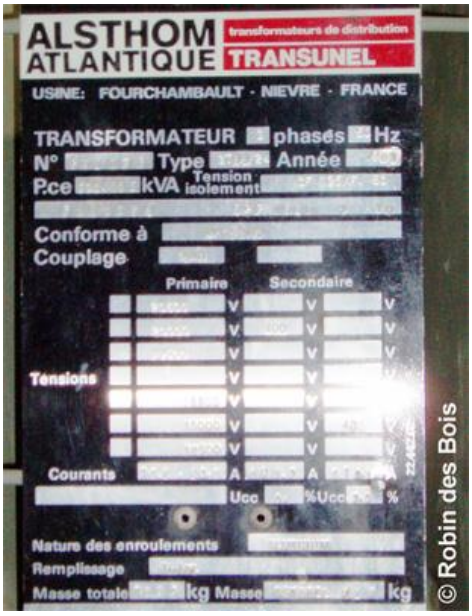
■	**58 Fourchambault** ● Lieu dit « la Vallée ». Alsthom, ex-La Savoisienne, ex-Unelec, ex-CEI L'ancien site de la CEI (Compagnie Electro Industrielle) au lieu-dit « La Vallée » a abandonné la construction des moteurs pour celle des transformateurs à partir de 1957, jusqu'au transfert des activités en 1979 sur l'autre site Alsthom de « La Garenne ».
	61 Condé-sur-Sarthe ○ Fromagerie Lutin Le 18 mars 1992, un incendie détruit la fromagerie Lutin. « Des transformateurs au pyralène se trouvent au cœur de l'incendie ».
●	**71 Autun** ○ 12 février 1989. des récupérateurs de métaux éventrent des condensateurs dans une usine désaffectée. (fiche accident ARIA n° 1113).
●	**71 Mary** ○ Accident de circulation Un camion-remorque transportant 16 transformateurs au pyralène se renverse sur la D980. 4 d'entre eux se vident dans le fossé et sur la chaussée. La rivière Guye en aval est menacée. Fiche accident ARIA n° 37539 disponible sous pdf.
●	**72 La Bazoge** ○ 27 avril 2004. Un camion transportant des transformateurs aux PCB se couche dans le fossé de la nationale. « Certains des transformateurs n'étaient plus étanches ». (fiche ARIA n° 18247).
▲	**72 Le Mans** ○ Agence EDF GDF Services Sarthe
▲	**72 Le Mans** ○ Usines Center
●	**72 Voivres-les-Le-Mans** ○ 25 juin 2004. Un transformateur électrique détérioré fuit lors de son chargement. (fiche accident ARIA n° 27446).
▲	**85 La Bruffiere** ○ Defontaine (travail des metaux)

	87 Le Palais-sur-Vienne ● (voir 87 Limoges, Solic)
▲	**87 Le Palais-sur-Vienne** ● Ancienne usine Wattelez
▲	**87 Limoges** ● Etablissement Charvet Stockage de pyralène. Implication de l'importateur des fûts de Seveso déjà présent à Saint-Quentin (02) et Bayet (03).
	87 Limoges, Le Palais-sur Vienne, Guéret (23) ● Solic Février 1989. Découverte d'un trafic de carburants frelatés. Depuis plusieurs années, la Société Limousine de Combustibles commercialise des produits pétroliers (gasoil, fioul) allongés notamment avec des résidus d'huiles importés de Rotterdam. Les cuves des trois dépôts de la société à Limoges, Le Palais et Guéret en contiennent plusieurs centaines de tonnes ; les analyses montrent la présence de PCB dans les carburants frelatés.

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Adour-Garonne

Sources presse : Aujourd'hui ; France Dimanche ; Sud-Ouest ;

sites de production 2 – sites de regroupement, de maintenance et d'élimination 4 – sols ou remblais pollués 14 – récupérations non autorisées 3.
= 23 sites pollués.

Dans cette version actualisée (septembre 2010) de l'atlas des pollutions PCB, 1 nouveau site apparait sur la commune de Bègles (33).

Source : IGN / BD Alti / Agence de l'eau

La recherche spécifique des PCB dans le bassin Adour-Garonne ne fait pas l'objet d'une attention soutenue sur l'ensemble des fleuves et de leurs affluents. L'influence de deux fabricants de transformateurs au pyralène ou aux huiles contaminées au pyralène à Libourne (33) et Portet-sur-Garonne (31) près de Toulouse mériterait d'être mieux étudiée, comme l'impact des activités minières dans le Lot et l'Aveyron, avant de se satisfaire de ce que la Garonne serait 9 fois moins contaminée par les PCB que la Seine. Et qu'en est-il de l'Adour ?
Le 9 juillet 2009, les préfectures de la Gironde et du Lot-et-Garonne ont interdit la consommation et la commercialisation des anguilles adultes pêchées dans la Garonne en amont de Bordeaux, du Pont-de-Pierre à la limite du Tarn-et-Garonne. Le 17 juillet, la préfecture du Tarn-et-Garonne a étendu l'interdiction jusqu'au barrage de Malause.

▲	**12 Decazeville** ● ZI du centre – Ancienne zone industrielle de la sidérurgie
▲	**12 Onet-le-Château** ● Robert Bosch
▲	**12 Sebazac-Concoures** ● Etablissements Durand Récupération de ferrailles et transit d'huiles usagées
▲	**12 Viviez** ● Umicore, ex-Vieille Montagne, ex-Union Minière Il ne subsiste aujourd'hui qu'une activité de laminage sur ce site à la confluence du Riou Mort, du Riou Viou, du Banel et de l'Enne qui a produit du zinc pendant un siècle. Les résidus d'activités sidérurgiques et métallurgiques ont été stockés sur place à l'air libre ou en bassin fermés. La contamination des eaux souterraines issue de ces stockages est avérée en métaux (cadmium, arsenic, antimoine, chrome, cuivre, nickel, mercure, plomb, sélénium, thallium, zinc) mais aussi en trichloréthylène, hydrocarbures et en PCB.

●	**16 Brossac** ○ 18 août 1997. Explosion d'un transformateur contenant 300 kg d'Askarel dans une usine agroalimentaire. Une partie s'écoule à l'extérieur. (fiche accident ARIA n° 11549).
●	**16 Nersac** ○ 7 août 1995. Dans une ex-entreprise de serrurerie, des récupérateurs de métaux provoquent une fuite d'huile souillée aux PCB qui s'écoule dans le réseau pluvial. (fiche accident ARIA n° 6787).
▲	**19 Egletons** ● AREC (Atelier de Rebobinage Electrique du Centre) Atelier de maintenance et réparation d'appareils électriques dont des transformateurs aux PCB.
●	**31 Fenouillet** ○ 20 février 1998. Explosion d'un transformateur électrique. 200 l de PCB se répandent sur le sol. (fiche accident ARIA n° 12224).
■	**31 Portet-sur-Garone** ● Constructions Electriques JM - CEF / CRESO Fabricant de transformateurs. Fonderie et dépôt de pyralène. «Des fûts de pyralène y sont stockés à même le sol ». 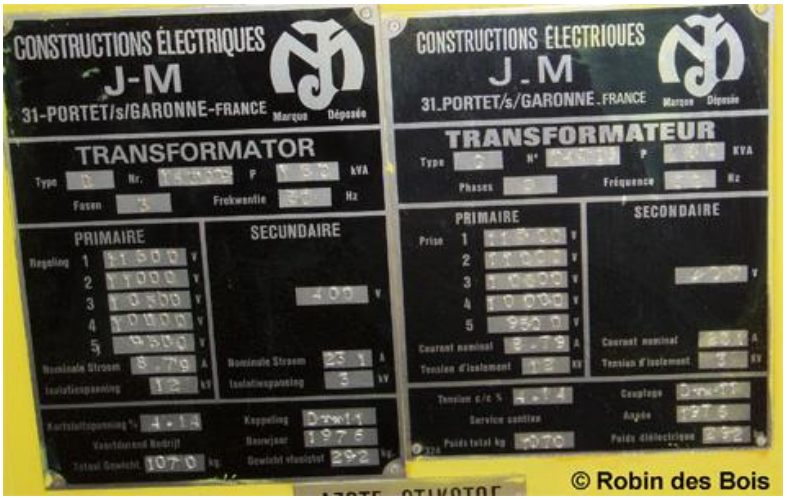
▲	**33 - Bègles** ○ SOBOREC (ex Société Destang) Stockage de ferrailles.
▲	**33 Bordeaux** ● **SREE** Société de Réparation et d'Equipement Electrique. 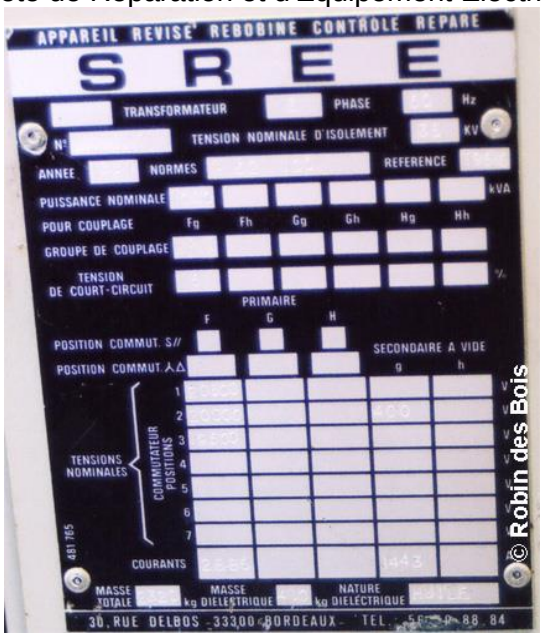
▲	**33 Bordeaux** ○ Tête Noire Ancienne installation de fabrication de vinaigre située sur les bords de la Garonne mise en liquidation en mars 1995. En 1996, un transformateur est fracturé. 300 l de pyralène s'écoulent sur le site et jusqu'à la rue.

▲	**33 Libourne ● SFCME - Solicoq** Fabricant de transformateurs. 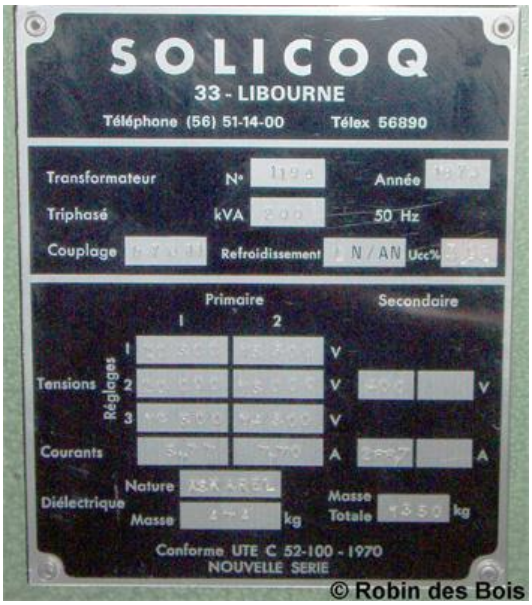
	33 Marcillac ● Dépôt enfoui et suspicion de terre polluée Le propriétaire d'un moulin découvre des fioles en verre contenant du pyralène en curant le ruisseau. « Selon les anciens du villages, il pourrait s'agir d'un vestige de site de destruction d'anciens transformateurs dans les années 50 ».
●	**47 Andiran** ● 18 mai 1996. Dans un moulin, la foudre éventre un transformateur contenant 315 kg d'Askarel. (fiche accident ARIA n° 8909).
●	**47 Fumel** ● 15 septembre 1993. 5 l de pyralène se répandent sur le sol d'une fonderie suite à la rupture de plusieurs condensateurs. (fiche accident ARIA n° 4770).
▲	**47 Villeneuve-sur-Lot** ● Centrale pénitentiaire d'Eysses
▲	**64 Accous** ● Toyal Europe
●	**64 Ossès** ● Transformateur EDF 23 novembre 2006. Un transformateur situé à 10 m de hauteur s'enflamme et explose. Le PCB se répand sur la chaussée et la végétation. (fiche accident ARIA n° 32497).
▲	**65 Bagnères-de-Bigorre** ● SOULE "Site Egalité"
▲	**65 Bagnères-de-Bigorre** ● SOULE "Site principal"
▲	**65 Pierrefitte-Nestalas** ● Pechiney Electrometallurgie (PEM)
●	**81 Montdragon** ● 29 novembre 2005. Un transformateur aux PCB en attente d'élimination est fracturé par des récupérateurs de métaux. Une partie de l'huile contaminée a atteint la canalisation pluviale qui se déverse dans la rivière Dadou, sous-affluent du Tarn (fiche accident ARIA n° 31493).

Outre-Mer

Accessibilité
Les fiches de la base de données BASOL du Ministère de l'Ecologie sur les sites et sols pollués aux PCB sont directement accessibles pour les sites marqués ▲ en cliquant sur le nom du site ; elles permettent de disposer d'un descriptif et d'un historique de chaque site ainsi que de sa situation actuelle. De la même façon, des fiches Basias sur les anciennes activités industrielles liées aux PCB sont consultables pour les sites marqués ■. Les fiches ARIA sur les évènements PCB des sites marqués ● sont accessibles par leur numéro d'accident sur le site du BARPI. Les sources de Robin des Bois ou leurs résumés sont disponibles en annexe.

Sources presse :France Antilles ;
3 sols ou remblais pollués – 1 récupération non autorisée.
= 4 sites pollués.

Le bilan PCB dans les territoires insulaires d'outre-mer et en Guyane reflète moins que les autres la réalité. Ne sont pas pris en compte l'apport des équipements contaminés aux PCB en particulier les transformateurs EDF en haut de poteaux à la toxicité diffuse ou localisée des déchets post-catastrophes naturelles. Les stockages de transit des transformateurs et condensateurs en attente d'expédition vers le continent pour retraitement sont eux aussi exposés aux aléas météorologiques. Les temps d'attente peuvent être longs ou interminables pour certains territoires comme l'île de la Réunion. L'indisponibilité de navires marchands appropriés et la multiplicité des ports de transit dans le cadre de la Convention de Bâle entravent l'évacuation des déchets PCB.

▲	**971 Baie-Mahault** ● EDF centrale de Jarry sud
▲	**971 Baie-Mahault** ● Caribéenne de recyclage Activité de stockage et de récupération de déchets métalliques.
	971 Les Abymes ● En octobre 2007, un transformateur est vidangé par un récupérateur de cuivre dans les locaux de la CCI. Il était en attente de transfert en métropole pour traitement avec un deuxième appareil. L'épave du transformateur et les terres polluées ont été traités en métropole.
▲	**974 Saint-Paul** ● Sucrerie-distillerie de Savannah

Corbeil-Essonne (91) ; site contaminé aux PCB

Directeur de la publication : Jacky Bonnemains.
Rédaction : Jacky Bonnemains, Christine Bossard
Documentation : Christine Bossard, Charlotte Nithart, Jean-Pierre Edin
Cartographie : Christine Bossard
Photos : Robin des Bois

Association de protection de l'Homme et de l'environnement
14 rue de l'Atlas 75019 PARIS – Tel : 01.48.04.09.36 / Fax : 01.48.04.56.41
www.robindesbois.org

ATLAS des eaux polluées aux PCB

Les dragages qui noient le poison
L'un des objectifs du plan d'actions sur les PCB lancé en février est «d'établir une doctrine pour la conduite des opérations de dragage ».

A Gergy (71), les silures qui sont des poissons territoriaux et peu mobiles détiennent dans la Saône des records peut être mondiaux dans le domaine de la contamination aux PCB. Un individu subadulte de 12 kg a été flashé entre 400 et 500 pg/g. Ils peuvent être empoisonnés par deux sources locales éloignées d'environ 500 mètres. 1- une canalisation aboutissant dans la Saône en provenance de l'ex dépôt d'hydrocarbures de Rubis Stockage 2 – les écoulements dans la Saône via un étang et un bief en provenance d'un dépôt militaire de carburants et de lubrifiants. Dans l'oubli des conclusions du Comité de pilotage PCB du bassin du Rhône, ce méandre de la Saône a été dragué il y a quelques mois sans concertation et les sédiments ont été rejetés dans l'aval de la rivière. Au moment où les dragages ont eu lieu, la contamination phénoménale des jeunes silures était déjà connue des pouvoirs publics et des parties prenantes locales.

La CNR (Compagnie Nationale du Rhône)
11 départements traversés par le Rhône ont instruit pendant le mois de mars 2010 une enquête publique sur les dragages du Rhône. 211 communes sont visées.
Contrairement aux déclarations de bonnes intentions et au verbiage institutionnel, ces opérations se déroulent aujourd'hui dans le non-dit et la turbidité. La CNR sollicitée par Robin des Bois le 24 décembre 2009 au sujet du dragage préalable de la halte fluviale de Givors (69) et du déversement en aval des boues a immédiatement réagi par téléphone et assuré Robin des Bois d'une réponse détaillée et imminente qui n'est jamais parvenue à l'association.
Pour les dragages en cours ; quelques articles dans la presse régionale avec au premier plan un technicien protégé par un casque – genre toutes les précautions sont prises – parlent d'analyses permanentes, du bureau d'études Ginger Environnement et du laboratoire « indépendant » Weisling et de mise en décharge si nécessaire des sédiments pollués par les PCB.
La CNR pour expliquer cette campagne de remise en mouvement de sédiments pollués avance le sacro-saint objectif de « conformité du chenal navigable aux normes européennes ».
Une autre réglementation européenne fixe les seuils en PCB et dioxines au-delà desquels les poissons ne peuvent être plus consommés. Le bassin du Rhône est désormais dans l'orange et le rouge (cf. carte) et pour cause, la CNR est moins attachée à la santé publique et à la biodiversité aquatique qu'à la sécurité de la navigation.

Robin des Bois vient d'écrire à la CNR et aux préfets de région et de départements afin d'obtenir les analyses des sédiments à draguer ou dragués, la liste des décharges où les sédiments pollués ou « très pollués » ont été déposés et la liste des sections où selon les déclarations du directeur délégué au développement durable de la CNR les opérations de dragage planifiées ont été annulées à cause des risques de diffusion de la contamination.

Les sites pollués font les poissons contaminés
Le lien entre les sites terrestres pollués par les PCB ou en mettant en œuvre et les cours d'eau mérite d'être explicité. La contamination des sédiments et des poissons susceptible d'en résulter est tardivement ou insuffisamment prise en compte par les autorités compétentes. La recherche des sources de pollution est le plus souvent oubliée même si un certain nombre d'arrêtés préfectoraux ou d'évènements climatiques oubliés relient au fil des ans et en pointillés la pollution des cours d'eau à des sites industriels.

En avril **1995**, des récupérateurs de cuivre éventrent et vident des transformateurs au pyralène sur la friche Vieille-Montagne de Creil (60) ; 300 à 400 l de pyralène partent dans l'Oise. Les préfets de l'Oise et du Val d'Oise interdisent très provisoirement la pêche et la consommation d'eau dans la rivière en aval de Creil. **Quinze ans** après, en **2010**, les mêmes préfets interdisent la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans l'Oise en raison de leur contamination PCB.

En **1995**, puis en **1996**, des fuites de pyralène sont observées à Cramoisy (60) sur la friche ADCLO en bordure du Thérain ; « Heureusement, le pyralène n'a pas atteint la rivière » se réjouit la presse. En

2008, les analyses effectuées par l'ONEMA montrent une contamination de 100% des anguilles pêchées dans le Thérain, avec un taux de PCB de 2 à 13 fois le seuil réglementaire maximal. **Quinze ans** après, en **2010**, le préfet de l'Oise interdit la consommation et la commercialisation des anguilles pêchées dans la rivière.

L'Avène traverse la plate-forme chimique de Salindres, dans le département du Gard, pointée par les associations pour ses pollutions historiques et chroniques. La plate-forme n'a jamais produit de pyralène mais ses industries ont utilisé des huiles et des équipements électriques contenant des PCB. Salindres se trouve en zone inondable et a été touchée par des crues et coulées de boue en octobre **1983**, en octobre **1987**, en septembre **1993**, en octobre **1995**, en octobre **1997**, en mai **1998** et en septembre **2002**. Des polluants issus des activités ont été dispersés. Lors du dernier épisode cévenol en 2002, il a aussi été noté par la DIREN du Languedoc-Roussillon que des enrochements au droit de la zone industrielle avaient été emportés dans l'Avène. En 2010, les poissons de l'Avène sont déclarés contaminés. Leur consommation est interdite par arrêté préfectoral ; la cause de la pollution reste officiellement d'origine inconnue.

Le site Arkema, ex-Atofina, ex-Atochem, ex-Péchiney-Saint-Gobain, ex-Rhône Poulenc Industries, ex-Rhone Progil, ex-Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de Camargue, en bordure de rivière, a produit des gaz industriels et des gaz de combat à partir de 1914 ; il est agréé pour l'incinération des déchets et résidus chlorés dont les PCB depuis **1987**. En décembre **2009**, la consommation humaine des poissons pêchés dans la Durance entre le barrage de l'Escale et le barrage de Cadarache est interdite. L'arrêté préfectoral fait suite aux analyses de poissons transmises en 2009 à la DREAL par le site ARKEMA de Château-Arnoux/Saint-Auban dans le cadre de la surveillance des installations classées. Des analyses avaient été effectuées par l'ONEMA dans le cadre du plan national d'actions contre les PCB aux Mées, en aval de Saint-Auban en **2008** ; toutes mettaient en évidence une contamination des barbeaux en PCB de 7 à 12 fois le seuil réglementaire.

En janvier **2007**, suite à un incendie sur le site de l'Union Beurrière à Vesoul (70), « il y a du pyralène dans la nature » estime le préfet. Il interdit pendant quelques semaines la pêche dans le Durgeon et la Colombine. Le 25 août **2009**, un nouvel arrêté interdit la consommation de tous les poissons pêchés dans le Durgeon au vu des résultats d'analyses réalisées en avril 2009 à Vesoul sur des espèces faiblement bio accumulatrices. Le 15 juin **2010**, l'arrêté est abrogé suite à de nouvelles analyses effectuées en septembre 2009 à Vaivre-et-Montoille. Robin des Bois vient d'écrire au Préfet pour être destinataire des analyses ayant permis ce revirement instantané alors que les PCB sont connus pour leur bioaccumabilité et leur extrême persistance.

Lac de Vaivre-et-Montoille : le royaume de la carpe qui ne sait plus si elle est PCB contaminée. © **Infocarpe.com**

La contamination administrative s'étend et confirme la contamination biologique.
Le bassin de la Seine retrouve sa place historique d'intégrateur de PCB. L'aval du bassin y compris la Manche a été désignés en 2007, en 2008 et début 2010. L'amont et l'Ile-de-France, les plus gros émetteurs de PCB, ont été déclarés sinistrés d'avril à juillet 2010 après les plaintes et les pressions de

Robin des Bois. Un nouveau mode généralisé d'information du public a été inauguré par le préfet du Nord-Pas-de-Calais en avril 2010 sur le mode « recommandatif ». C'est tout le nord-ouest de la France qui avec les contaminations contiguës du bassin de la Seine, du bassin de la Somme et du réseau de canaux du Nord-Pas-de-Calais est victime de la contamination par les PCB.

La situation en octobre 2010

Rappel : le 8 février 2010, un arrêté préfectoral interdit la pêche des sardines dans les eaux maritimes sous souveraineté ou juridiction française de Dieppe (76) à Barfleur (50) ainsi que la détention, le débarquement, le transport, la vente et la cession de ces poissons en vue de la consommation. Robin des Bois publie sa quatrième édition de l'atlas des sites pollués aux PCB et s'étonne de la torpeur des autorités au regard du désastre sanitaire PCB et plus spécialement celles du Nord-Pas-de-Calais et de l'Ile-de-France.

Le 23 février 2010, l'association porte plainte contre X pour pollution et mise en danger de la vie d'autrui devant les tribunaux de Lille, Valencienne, Béthune, Douai, Rouen, Le Havre et Paris et entame une campagne d'informations auprès des populations riveraines de la Seine, de ses affluents et des cours d'eau et canaux du Nord-Pas-de-Calais.
Le 27 avril 2010, l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) ouvre son site internet dédié au Plan National d'Action contre les PCB et rend disponibles au public les analyses PCB des poissons dans les différents bassins fluviaux. Tous les bassins sont plus ou moins touchés par la contamination.

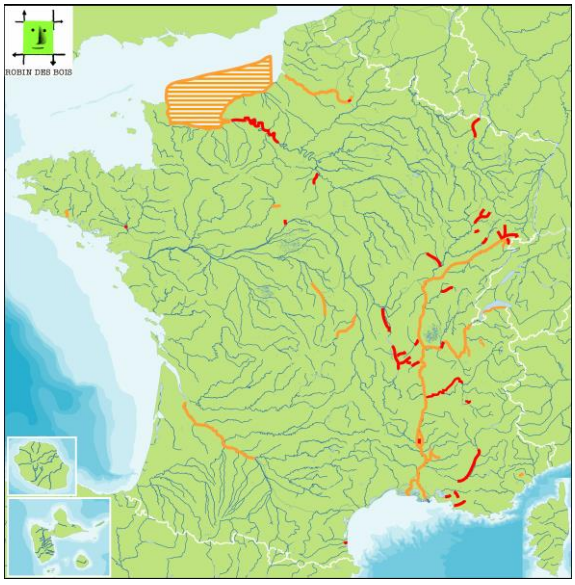

Avant (février 2010)

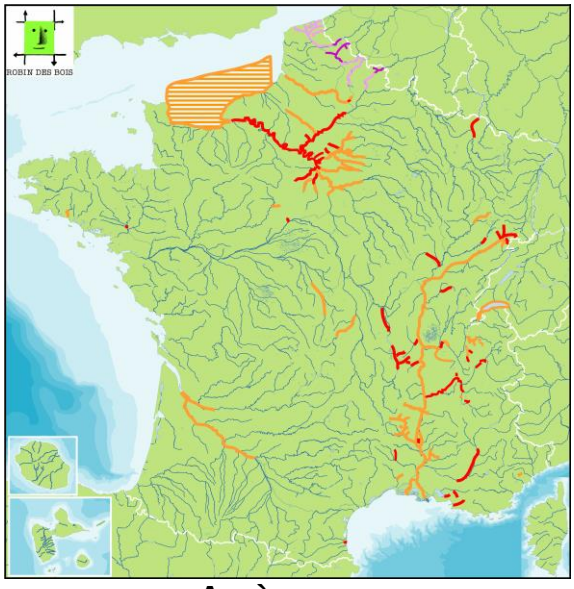

Après (octobre 2010)

Depuis la dernière mise à jour de l'inventaire de Robin des Bois en février 2010, plus de 30 arrêtés ont été pris par les préfectures, de la Dordogne au Nord, en passant par le Gard, Paris, l'Isère et la Savoie. La pêche de l'anguille est à nouveau autorisée dans la Charente ; la préfecture du Doubs a annulé les interdictions concernant le Durgeon et la Lanterne et assoupli celles en vigueur sur la Semouse, la Combeauté et la Lizaine. La quasi totalité des arrêtés confirment cependant l'extension de la contamination. En Ile-de-France, la préfecture de Seine-et-Marne a ouvert le bal en avril et interdit la consommation de tous les poissons sur la Thérouanne et la Beuvronne, deux affluents de la Marne et de l'anguille dans tous les cours d'eau du département. A partir de juin, toutes les préfectures de la région ont pris des arrêtés d'interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la Seine mais aussi dans plusieurs affluents comme l'Oise, la Marne et l'Essonne ; en outre, des interdictions limitées à l'anguille et aux poissons benthiques ont été prises pour tous les cours d'eau du département de l'Essonne ainsi que pour le Thérain, affluent de l'Oise.
Quant à l'autre région jusqu'ici administrativement épargnée par toute trace de pollution PCB, le Nord-Pas-de-Calais, elle se singularise par un arrêté allégé, pris en avril 2010, qui se contente de « recommander » de ne pas manger toutes ou certaines espèces de poissons mais en reconnaissant la contamination PCB, ses effets toxiques à court ou à long terme et ses effets cumulatifs ; pour ajouter à la dissuasion, au détour de l'article 5 il est rappelé que « la cession à titre gratuit ou onéreux des poissons visés à l'article 3 du présent arrêté, à destination de la consommation humaine ou de l'alimentation animale, est interdite ».

Atlas des eaux polluées aux PCB

Interdictions de pêche / consommation / commercialisation / cession / détention / transport / débarquement de poissons
et recommandations de ne pas consommer du poisson du fait d'une contamination par les PCB

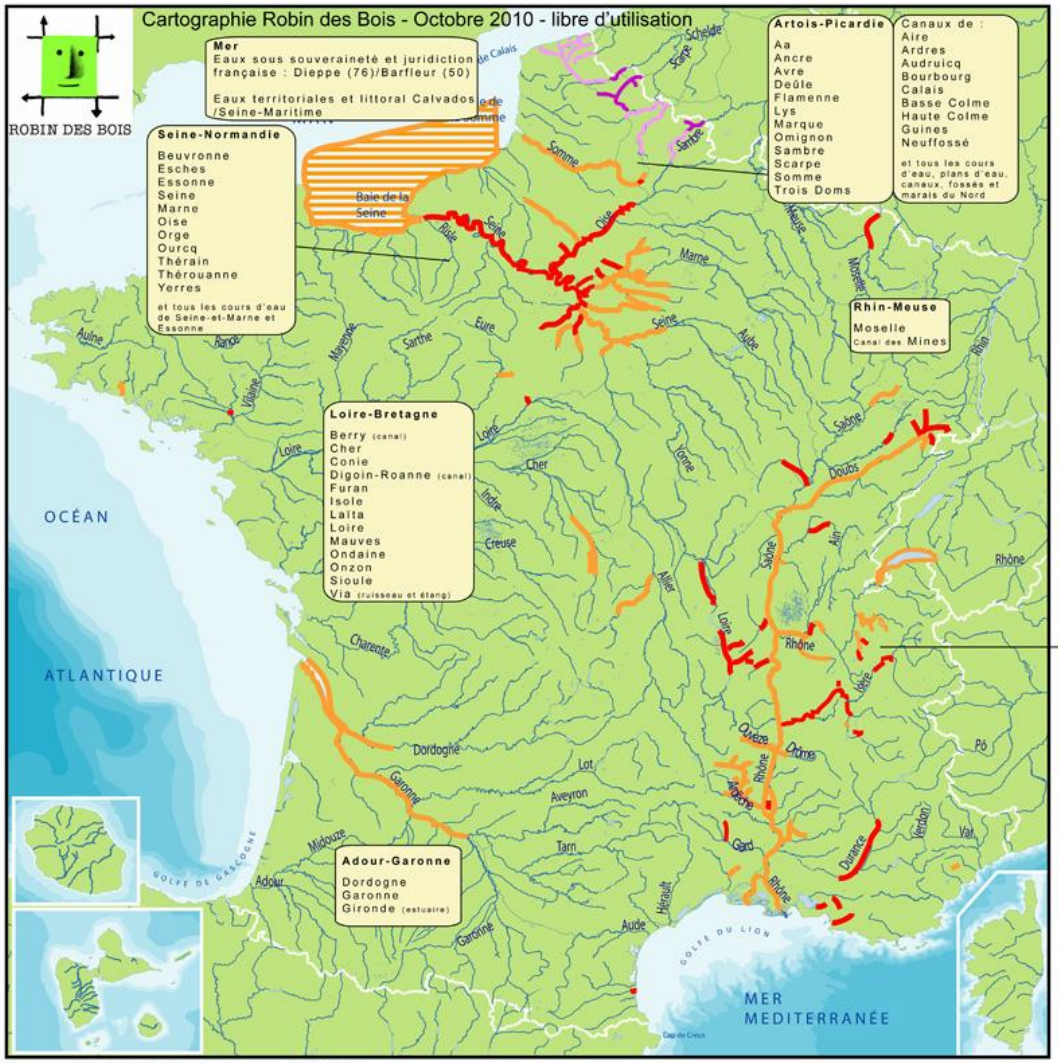

Sources : Robin des Bois - Préfectures - DRIAAF

Tableau récapitulatif

Interdiction de pêche et/ou de consommation de poissons du fait des PCB

Bassin **Cours/plan d'eau**	**Dpt/commune**	avant 2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rhône-Méditerranée								
La Jonche et ses affluents, l'étang des Moutières	Commune de Susville (38)	16/03/1996						
Rhône	Rhône		14/09/2005	06/04/2006	22/02/2007		19/06/2009 *(6)*	
	Rhône (Loyettes/St-Vulbas)			06/04/2006				
	Ain			06/04/2006 22/09/2006	22/02/2007		19/06/2009 *(6)*	
	Isère			06/04/2006	22/02/2007		19/06/2009 *(6)*	
	Drôme				13/06/2007	06/05/2008 *(1)*		
	Ardêche				13/06/2007	05/05/2008 *(1)*		
	Gard				07/08/2007	09/05/2008 *(1)*		
	Vaucluse				07/08/2007	09/05/2008 *(1)*		
	Bouches-du-Rhône				07/08/2007		22/05/2009 *(1)*	
Huveaune, Luyne, Cadière	Bouches-du-Rhône						22/07/2009	
Lacs d'Annecy et Léman	Haute Savoie					*Omble chevalier*	02/04/2008	
							23/06/2008 *(2)*	
Lac du Bourget	Savoie					*Omble chevalier, lavaret, gardon, anguille*	02/04/2008	
							08/09/2008 *(3)*	
							18/11/2008 *(4)*	
						Omble chevalier, gardon (sauf friture), anguille, tanche	07/09/2009	
Isère	Drôme					12/08/2008		
Isère, Drac, Romanche	Isère						31/07/2009	
Ognon	Haute-Saône, Doubs						05/02/2009	07/07/2010
Saône	Rhône, Ain					*poissons benthiques*	12/02/2009	
	Saône-et-Loire, Rhône, Ain					*poissons benthiques*	16/02/2009	
Azergues	Rhône						09/07/2009	
Gier	Rhône, Loire						09/07/2009	
Combeauté	Haute-Saône, Vosges						14/08/2009	29/06/2010 *(8)*
Durgeon	Haute-Saône						25/08/2009	15/06/2010 *(9)*
Semouse, Lanterne	Haute-Saône, Vosges						27/08/2009	29/06/2010 *(10)*
Vallière	Jura, Saône-et-Loire					*poissons benthiques*	27/08/2009	

Gland	Doubs		07/09/2009	07/07/2010 *(12)*
Lizaine	Doubs, Haute-Saône		07/09/2009	30/07/2010 *(13)*
Allan, Allaine	Doubs, Territoire de Belfort		07/09/2009	
Savoureuse	Doubs, Territoire de Belfort		07/09/2009	
Doubs	Doubs, Jura, Saône et Loire	*poissons benthiques*	16/09/2009	
Ouche	Côte d'Or		18/11/2009	
Gaffière, Lauzon, Mayre-Girarde, lac du Trop Long	Vauckuse		20/11/2009	
Durance	Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse		02/12/2009	
Têt	Pyrénées-Orientales		23/12/2009	
Sorgues, Ouvèze	Vaucluse	*anguille, barbeau, brême, carpe, silure*	29/12/2009	
Mourachonne	Alpes-maritimes	*anguille, carpe*	04/01/2010	
Drôme	Drôme	*espèces bioaccumulatrices et migratrices*	26/01/2010	
Avène	Gard		09/02/2010	
Vistre		*carpe*	09/02/2010	
Fier et affluents	Haute-Savoie	*espèces bioaccumulatrices, truite et chevesne*	19/02/2010	
Coisetan, Gelon, Leysse, Tillet	Savoie		22/02/2010	
Lange, Oignin, Reyssouze, Suran	Ain		03/03/2010	
Veyle et petite Veyle		*poissons benthiques*	03/03/2010	
Ardèche	Ardèche	*anguille*	16/03/2010	
Eyrieux		*perche et brochet*	16/03/2010	
Eysse et Dorne		*perche*	16/03/2010	
Cance		*tous les poissons sauf le gardon*	16/03/2010	
Canal de Fure-Dorge	Isère		02/04/2010	
Fure	Isère		02/04/2010	
Lac ND de Commiers	Isère	*barbeau, brême, carpe, silure*	02/04/2010	
Bourbre	Isère	*barbeau, brême, carpe, silure, blageon, vairon*	02/04/2010	

Seine-Normandie

Essonne	Essonne		13/01/2005
Orge, Essonne	Essonne		07/07/2010
tous les cours d'eau	Essonne	*pêche professionnelle*	07/07/2010
tous les cours d'eau	Essonne	*anguille, barbeau, carpe, silure, brême*	07/07/2010

Seine et littoral	Seine Maritime		*anguille*	23/01/2008		
				30/09/2008		
	Eure		*anguille*	23/01/2008		
				30/09/2008		
Littoral	Calvados		*anguille*	23/01/2008		
eaux sous souveraineté et juridiction française	Seine-Maritime, Calvados, Manche				*sardine*	08/02/2010
Thérouanne et Beuvronne	Seine-et-Marne					13/04/2010
tous les cours d'eau	Seine-et-Marne				*anguille*	13/04/2010
Seine, Ourcq	Paris					04/06/2010
Seine	Hauts-de-Seine					04/06/2010
Seine, Marne, Ourcq	Seine-Saint-Denis					04/06/2010
Seine, Marne, Yerres	Val-de-Marne					04/06/2010
Seine, Oise, Esches	Val-d'Oise					11/06/2010
Seine, Orge	Yvelines					21/06/2010
Esches, Oise	Oise					13/07/2010
Thérain	Oise				*espèces bioaccumulatrices*	13/07/2010

Artois-Picardie

Somme	Aisne, Somme		21/09/2006		11//02/2008 *(5)*	14/09/2009 *(7)*
Somme et affluents	Aisne, Somme			19/12/2007	11/02/2008 *(5)*	14/09/2009 *(7)*
Somme	Aisne (Séraucourt/ Artemps)					14/09/2009
Deûle, Flamenne, canal d'Aire, Marque, Lys, Sambre	Nord, Pas-de-Calais					14/04/2010
Scarpe, Aa et réseau de fossés, et wateringues du marais audomarois, canaux de Neuffossé, Calais, Guines, Ardres, Audruicq, Haute Colme, Basse Colme, Bourbourg	Nord, Pas-de-Calais				*espèces bio-accumulatrices*	14/04/2010
Tous les cours d'eau canaux, plans d'eau, marais, et fossé	Nord				*anguille*	14/04/2010

Loire-Bretagne

Etang et ruisseau de Via	Ille-et-Vilaine		25/01/2008		
Les Mauves et affluents	Loiret			04/06/2010	

Loire, Furan, Ondaine, Onzon	Loire		09/07/2009	
Isole et Laïta	Finistère, Morbihan	*anguille, barbeau, brême, carpe,silure, tanche*	25/06/2009	
Conie	Eure-et-Loir	*poissons benthiques*	25/08/2009	
Sioule, Cher, canal du Berry	Cher, Allier, Puy-de-Dôme	*poissons benthiques*	30/12/2009	
Canal de Roanne à Digoin	Loire			01/02/2010

Adour-Garonne

Garonne	Gironde	*anguille adulte*	09/07/2009	
	Lot-et-Garonne	*anguille adulte*	09/07/2009	
	Tarn-et-Garonne	*anguille adulte*	17/07/2009	
Charente	Charente, Charente-Maritime	*anguille adulte*	17/07/2009	21/05/2010 *(11)*
Estuaire de la Gironde	Gironde, Charente-Maritime	*anguille adulte et alose feinte*		27/04/2010
Garonne , Dordogne	Gironde, Dordogne	*anguille adulte et alose feinte*		27/04/2010

Rhin-Meuse

Moselle, canal des Mines	Moselle		30/04/2009	

Légende

interdiction tout poisson
interdiction partielle
recommandation tout poisson
recommandation partielle

(1) levée de l'interdiction de consommation des poissons de pleine eau non migrateurs
(2) levée de l'interdiction de pêche des ombles de moins de 39 cm (Léman) et 40 cm (Annecy)
(3) levée de l'interdiction de pêche des "fritures" de gardons
(4) levée de l'interdiction de pêche du lavaret
(5) interdiction de commercialisation des anguilles, des poissons benthiques et des poissons non carnassiers
(6) levée de l'interdiction de consommation des poissons de pleine eau non migrateurs sauf les brochets de plus de 2,5 kg, vandoises et carassins
(7) interdiction de commercialisation des anguilles et des poissons benthiques
(8) levée de l'interdiction sauf sur un secteur de la Combeauté
(9) levée de l'interdiction
(10) levée de l'interdiction sauf sur un secteur de 1km sur la Semouse
(11) levée de l'interdiction
(12) levée de l'interdiction sur le secteur en amont de Hérimoncourt
(13) levée de l'interdiction sur le secteur Luze/St-Valbert

Restrictions de pêche du fait de la contamination par les PCB

Aujourd'hui, la pêche est réglementée du fait de la contamination par les PCB dans les cours d'eau et plan d'eau de l'ensemble des bassins fluviaux mais aussi dans les eaux littorales et au-delà dans les eaux maritimes sous juridiction française.

Depuis les premières interdictions à Susville (38) en 1996, dans la rivière Essonne en janvier 2005 et dans le fleuve Rhône à partir de septembre 2005, les cours d'eau ou plans d'eau ont été frappés de restrictions de pêche concernant la totalité ou une partie des espèces de poissons. Aujourd'hui, les arrêtés d'interdiction de consommation, d'interdiction de commercialisation, d'interdiction de pêche en vue de la commercialisation et de la consommation, d'interdiction de transport ou de débarquement continuent de s'étendre sur tout le territoire. Au gré des préfectures, ils épargnent les poissons de pleine eau ou concernent toutes les espèces de poissons. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais : en dépit d'un avis de l'AFSSA daté du 26 mars 2009 qui relève leur non-conformité aux seuils réglementaires préconisés pour la commercialisation et la consommation, aucune restriction de pêche n'est appliquée aux poissons des canaux et cours d'eau de la région.

Vivier de pêcheur en bordure de l'Essonne- 2008

Le « Plan National d'Actions sur les PCB » mis en place en février 2008 préconise parmi six axes le renforcement du contrôle de la pollution des milieux aquatiques par les PCB à travers les analyses des sédiments et des poissons. Cependant en cas de contamination avérée des sédiments, l'AFSSA ne recommande pas de restriction de consommation des poissons mais un « échantillonnage » préalable par espèces ; les arrêtés préfectoraux d'interdiction ou de restriction de la pêche suite à la mise en évidence de la pollution des sédiments ne sont pas automatiques.

Selon les cas et les préfectures, le suivi des sites les plus contaminés et les échantillonnages de poissons effectués dans le cadre de ce plan conduit à assouplir les interdictions ou plus souvent à en émettre de nouvelles.

Historique

A Susville (38), un arrêté municipal du 12 mars 1996 interdit la pêche et la consommation des poissons de l'étang des Moutières, de la rivière la Jonche et de ses affluents sur le territoire de la commune suite à la découverte d'une pollution aux PCB sur le site des anciennes centrales thermiques. En 2009, cette interdiction est toujours en vigueur.

Le 13 janvier 2005 la préfecture de l'Essonne interdit la pêche de toutes les espèces de poissons dans la rivière Essonne depuis la commune de Baulme jusqu'à la confluence avec la Seine.

Le bassin du Rhône

L'arrêté de la préfecture du Rhône du 14 septembre 2005 marque le coup d'envoi de la cascade de restrictions de pêche dans le Rhône. Il interdit la consommation et la commercialisation de tous les poissons pêchés dans le canal de Jonage et le Grand Large en amont de Lyon. En 2006 et 2007, l'interdiction a été progressivement étendue par des arrêtés des préfectures de l'Ain, du Rhône, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône à l'ensemble du fleuve, du barrage de Sault-Brénaz (01) à son embouchure.

L'interdiction a été levée pour les poissons de pleine eau non migrateurs dès mai 2008 par les préfectures de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse. Le 19 mai 2009 la préfecture des Bouches-du-Rhône a signé un arrêté similaire, de même que les préfectures du Rhône, de l'Ain et de l'Isère le 19 juin 2009, qui en ont cependant exclu les brochets de plus de 2,5 kg, les vandoises et les carassins ; seule la portion de Rhône comprise entre Saint-Vulbas et Loyettes (01) est concernée par une interdiction de toutes les espèces.

Dans les lacs alpins, les arrêtés du 2 avril 2008 pris par les préfectures de Savoie et Haute-Savoie ont interdit la pêche des ombles chevaliers en vue de la commercialisation et la consommation du fait des PCB dans les lacs d'Annecy, la partie française du lac Léman et le lac du Bourget ainsi que celle du lavaret, du brochet et du gardon. Ici aussi les échantillonnages de poissons ont conduit à un assouplissement de l'interdiction pour les ombles d'une taille inférieure à 39 ou 40 cm, le lavaret et les fritures de gardons.

Le renforcement des contrôles dans le cadre du plan PCB sur les sites déjà répertoriés pour les teneurs en PCB de leurs sédiments et autres sites sensibles ont mis en évidence des taux de contamination dans les sédiments ou les poissons supérieurs aux seuils d'alerte définis par le plan. Dès août 2008, la préfecture de la Drôme a interdit la pêche de tous les poissons de la rivière Isère.

Des analyses de sédiments au-delà de la valeur indicatrice de 400µg / kg - 1.840 µg / kg **(*)** en amont de Montagney et 502 µg / kg en aval - ont conduit les préfectures de Haute-Saône et du Doubs à prendre un arrêté temporaire préventif d'interdiction de pêche le 5 février 2009 sur une partie de la rivière l'Ognon, affluent de la Saône, sans attendre les résultats des échantillonnages de poissons. En 2008 un transformateur au pyralène aurait été vidé à Cognières sur une friche industrielle proche de l'Ognon. En amont, à Servance, le site Madec installé en bordure de la rivière est répertorié dans la base de données BASOL comme atteint par une « pollution généralisée en hydrocarbures et solvants chlorés » ; la pollution des sols en PCB, avérée, n'est cependant pas caractérisée. Dans le passé, l'Ognon a aussi été victime de nombre d'épisodes de pollutions aux hydrocarbures qui peuvent masquer des vidanges d'huile polluées aux PCB. Enfin, ici encore, les fortes inondations, comme celles de 1990, participent à la remobilisation des polluants.

(*) µg = microgramme, soit millionième de gramme)

Dans la Saône, les analyses sur les poissons effectuées en mai 2008 ont mis en évidence une contamination par les PCB des poissons de fond supérieure à la limite réglementaire de 8 pg / g dans deux sites de prélèvement sur quatre ; les poissons de pleine eau ne seraient pas atteints. Dans son avis du 22 septembre 2008, l'AFSSA recommande des investigations complémentaires pour les sites non-conformes d'Ouroux-sur-Saône et Neuville-sur-Saône. En janvier 2009, de nouvelles analyses ont confirmé la contamination. Une interdiction de consommation a été prise pour la Saône aval par les préfectures du Rhône et de l'Ain le 12 février 2009. Le 16 février, un arrêté interpréfectoral des préfectures de Saône-et-Loire, Rhône et Ain interdit la consommation humaine et animale des poissons benthiques pêchés dans la Saône depuis sa confluence avec le Doubs.

Dans l'Azergues, affluent de la Saône, des teneurs en PCB de 1.740 µg / kg ont été détectées dans les sédiments ; la valeur indicatrice de pollution fixée par le Plan National est de 400 µg / kg. La source de la pollution n'est pas connue, vandalisme ou pollution historique. L'Azergues est principalement affectée par les rejets domestiques et les pollutions issues des productions vinicoles du Beaujolais. Cependant les derniers épisodes d'inondation des 2-3 décembre 2003 et 21-22 octobre 2008 et ceux à venir sont susceptibles de lessiver les sites industriels principalement installés en fond de vallée. Dans un premier temps, aucune mesure de restriction de la pêche n'a été prise sur la rivière réputée pour la pêche à la truite.

La Somme

Le premier arrêté de restriction de la pêche dans la Somme a été pris dès le 21 septembre 2006 ; il interdit la commercialisation de toutes les espèces de poissons. Les personnes proposant la pêche de loisirs doivent informer leurs clients que la consommation des produits de la pêche est déconseillée. L'interdiction a été étendue aux affluents et cours d'eau reliés le 19 décembre 2007. Le 11 février 2008, un nouvel arrêté limitait les restrictions à l'anguille et aux espèces fortement bio accumulatrices sauf sur le cours du fleuve entre Saint-Quentin (02) et Feuillères (80) où elles touchent aussi les poissons non carnassiers.
En 2008 de nouvelles analyses ont été effectuées dans le cadre de l'échantillonnages national des PCB dans les poissons regroupés en trois catégories : les anguilles, les espèces fortement bio accumulatrices et les espèces réputées faiblement bio accumulatrices. Dans son avis du 26 mars 2009, l'AFSSA conclut à la non-conformité des anguilles et des autres espèces fortement bio accumulatrices et

à la conformités des espèces faiblement bio accumulatrices sur l'ensemble du fleuve et de ses affluents, sauf pour ce qui concerne la portion du fleuve de Séraucourt-le-Grand à Artemps où les données ne sont pas suffisantes. La préfecture de Picardie suit strictement cet avis dans son arrêté du 14 septembre 2009.

La Seine

En amont, la pêche de tous les poissons est interdite dans la rivière Essonne jusqu'à sa confluence avec la Seine depuis un arrêté du 13 janvier 2005.

La pêche, la détention, le transport et la vente ou la cession des anguilles pêchées dans la Seine et les eaux littorales est interdite du fait des PCB dans les départements de la Seine Maritime , l'Eure et le Calvados par un arrêté du 23 janvier 2008. Suite à de nouvelles analyses, l'interdiction est étendue à toutes les espèces de poissons pêchés dans la Seine sur le territoire de ces départements.

Aujourd'hui la contamination s'étend au-delà du fleuve à l'ensemble de la baie de Seine : il est désormais interdit de pêcher et de consommer la sardine entre Dieppe (76) et Barfleur (50) dans toutes les eaux sous souveraineté ou juridiction de la France.

Mais contre toute logique, il est toujours possible de pêcher toutes espèces de poisson dans le fleuve entre sa confluence avec l'Essonne et la limité du département de l'Eure.

Contre toute logique aussi, les activités de pêche continuent et aucune forme de pouvoir n'intervient pour mettre fin à cette contamination populaire. Les pêcheurs disent comme un seul homme qu'ils pêchent pour le plaisir de pêcher et que les captures sont rejetées. Des constats et témoignages semblables viennent des autres bassins.

La situation en juillet 2009

Depuis la dernière mise à jour de l'atlas des sites pollués aux PCB en mars 2009, les arrêtés d'interdictions se sont étendus jusqu'aux rives de la Loire, de la Garonne et de la Moselle mais à l'exception de celles des cours d'eau et canaux du Nord-Pas-de-Calais.

PCB : lettre ouverte des anguilles, brèmes, tanches et brochets du Nord-Pas-de-Calais

le 21 juillet 2009

« Nous apprenons que de plus en plus d'espèces soeurs sont interdites de pêche ou de consommation, que les bassins versants de la Loire, du Rhône, de la Garonne, de la Seine, que des petits fleuves côtiers comme la Laïta sont touchés !

Or, nous constatons de par la lecture de la carte de Robin des Bois que le Nord-Pas-de-Calais agrège un nombre record de sites pollués aux PCB. Un autre organisme français spécialisé dans les conseils aux piscivores, l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) dit que sur le canal de la Deûle, le canal de Roubaix, la Liane, la Sambre, l'Aa, la Canche, la Ternoise, les poissons sont contaminés par les PCB, et que sur les autres canaux et voies d'eau comme l'Escaut, la Scarpe et la Lys, ils pourraient l'être aussi, ajoutant qu'il conviendra de se méfier du mercure. (*)

Nous sommes accablés pour nous-mêmes, notre progéniture et les hérons.

Et nous souhaitons pour ne plus ajouter les désagréments d'être pêchés et d'empoisonner les humains et leurs chats aux difficultés de reproduction, de croissance et aux autres risques sanitaires auxquels nous sommes irréversiblement exposés, qu'il soit immédiatement interdit par quelque moyen que ce soit de nous capturer et de nous manger ».

(*) Cf : *« Avis de l'AFSSA relatif à l'interprétation des résultats d'analyses en dioxines, PCB et mercure des poissons pêchés dans les cours d'eau des départements du Nord et du Pas-de-Calais dans le cadre du plan national d'actions sur les PCB ».*

Laïta et Isole
Un arrêté interpréfectoral du Finistère et du Morbihan en date du 25 juin 2009 interdit la pêche des poissons benthiques en vue de la consommation ou de la commercialisation dans l'Isole depuis le lieu-dit Pont-Hellec à Saint-Thurien (29) et dans la Laïta de Quimperlé (29) jusqu'à la mer.
Des analyses sur la présence des PCB ont été menées à partir de 2002 dans le bassin Isole-Ellé-Laïta, mais n'ont jamais fait l'objet de diffusion avant octobre 2007 dans le rapport gouvernemental sur la contamination des cours d'eau français par les PCB. La pollution aux PCB y était confirmée et la Laïta rejoint les 10% de sites analysés les plus contaminés. La source de la pollution n'a pas été identifiée même si des rejets industriels anciens ont été évoqués. La Laïta depuis 1979 est repérée comme fortement contaminée par les PCB au même titre que le golfe de Fos, la rade de Toulon, la baie de Marseille ou encore le secteur ouest de la baie de Seine.

Garonne
Les Préfectures de Gironde et du Lot-et-Garonne ont interdit par arrêté du 9 juillet 2009 la consommation et la commercialisation des anguilles adultes pêchées dans la Garonne en amont de Bordeaux depuis le Pont-de-Pierre et jusqu'à la limite du Tarn-et-Garonne même si « la contamination est limitée par rapport à certains autres fleuves ». Les jeunes anguilles (civelles) ne sont pas concernées par l'arrêté. Il est en outre conseillé de limiter la consommation des poissons benthiques pêchés dans le fleuve. A Bordeaux, Robin des Bois a répertorié deux anciens sites industriels pollués aux PCB, juste en aval de l'interdiction : l'ex-usine de vinaigre Tête Noire, quai des Queyries et la SREE sur la rive gauche de la Garonne dans le quartier de Bacalan.

La même interdiction, assortie des mêmes conseils sur la consommation des poissons benthiques, a été étendue le 17 juillet 2009 par la préfecture du Tarn-et-Garonne jusqu'au barrage de Malause en amont de Golfech.

Loire, Ondaine, Furan et Onzon.
La consommation et la commercialisation de tous les poissons pêchés dans le fleuve Loire entre le barrage de Grangent et la retenue de Villerest est interdite par un arrêté du 9 juillet 2009. Outre la contamination par les PCB, des traces de mercure ont été détectées chez les carnassiers dans les retenues. L'interdiction touche aussi trois affluents de la Loire, le Furan depuis Saint-Etienne, l'Onzon à l'aval de La Talaudière et l'Ondaine depuis La Ricamarie. Selon la préfecture, la contamination ne serait pas liée à l'incendie de Saint-Cyprien en aval, mais résulterait d'activités industrielles anciennes. Plusieurs sites industriels des vallées du Furan, de l'Onzon et de l'Ondaine sont déjà répertoriés par Robin des Bois comme pollués aux PCB : SOGELAM à Fraisses, Loire-Fonte-Industrie au Chambon-Feugerolles, Vitale à La Talaudière, Celduc à Sorbiers et France-Bois-Imprégnés à Andrézieux-Bouthéon.

Azergues et Gier
L'interdiction de consommation de tous les poissons pêchés dans l'Azergues, affluent de la Saône était attendue depuis qu'en 2008 les analyses de sédiments ont montré une contamination quatre fois supérieure à la valeur indicatrice de pollution fixée par le Plan National d'Actions sur les PCB. A la suite des échantillonnages de poissons, la préfecture du Rhône interdit la consommation de tous les poissons pêchés dans la rivière depuis le barrage de Morancé jusqu'à la confluence avec la Saône.
La même interdiction frappe les poissons pêchés dans le Giers depuis le barrage de Soulages jusqu'à la confluence avec le Rhône à Givors. Les sites industriels GIAT et Teintureries et Développement d'Izieux sont déjà répertoriés par Robin des Bois comme pollués aux PCB sur le territoire de la commune de Saint-Chamond.

La situation en février 2010

Depuis la dernière mise à jour de l'atlas des sites pollués aux PCB en juillet 2009, les arrêtés de restrictions de pêche pour cause de contamination par les PCB se sont succédés à un rythme accéléré. Après l'apparition de la Moselle en avril 2009 puis celle de la Garonne en juillet, tous les bassins sont concernés, les fleuves comme les rivières et les cours d'eau côtiers, de la Seine au Rhône, du Têt à la Somme, en passant par la Conie et la Sioule, mais toujours à l'exception des canaux et cours d'eau du Nord-Pas-de-Calais. Le littoral n'est pas épargné. La pêche des anguilles de la baie de Seine est limitée

depuis janvier 2008, aujourd'hui ce sont les sardines qui sont touchées. « La pêche, la détention, le débarquement, le transport, la vente et la cession en vue de la consommation » des sardines pêchées dans les eaux sous souveraineté ou juridiction françaises entre Dieppe (76) et Barfleur (50) sont désormais interdits.

La totalité des 23 arrêtés pris par les préfectures depuis la mi-juillet limitent la pêche, et concernent dans la plupart des cas toutes les espèces de poissons. Le Doubs, ses affluents et sous-affluents sont particulièrement touchés. Il faut rapprocher ces contaminations par les PCB des multiples pollutions hydrocarbures de ces cours d'eau déjà relevées par Robin des Bois dans l'Atlas 2004-2007 des marées noires dans les eaux intérieures : « irisations d'hydrocarbures », « traces d'huile de coupe métallurgique », « nappe de gazole », « mince filet de fioul », le plus souvent d'origine inconnue, qui ont frappé l'Allan, l'Allaine, la Lizaine, le Gland, la Savoureuse ou la Bourbeuse et peuvent aussi cacher des pollutions par les PCB.

La surveillance des rejets des sites industriels en activité a parfois mis en évidence la contamination des poissons par les PCB et conduit les préfectures à interdire leur consommation. A Bollène, à proximité du site AREVA-Tricastin, la consommation de toutes les espèces pêchées dans la Gaffière, le Lauzon, la Mayre Girarde et le Lac du Trop Long est interdite. La mairie de Bollène (84) a porté plainte contre X pour délit de pollution. Dans la Durance, la consommation des poissons est interdite depuis le barrage de l'Escale à Château-Arnoux (04) jusqu'au barrage de Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance (13). Suite à ses visites d'inspection en 2009, la DREAL PACA avait prescrit un renforcement du suivi PCB dans les effluents liquides rejetés par l'usine Arkéma de Château-Arnoux/Saint-Auban. Le site ex-Péchiney-Saint-Gobain, ex-Rhône Poulenc Industries, ex-Rhone Progil, ex-Compagnie des Produits Chimiques d'Alais et de Camargue, en bordure de rivière, a produit des gaz industriels et en particulier des gaz de combat à partir de 1914 ; il est agréé pour l'incinération des déchets et résidus chlorés dont les PCB. En janvier 2010, la fédération départementale de pêche a porté plainte contre Arkema pour "pollution des eaux et "déversement dans les eaux de substances dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou la faune"

Le désastre PCB

La catastrophe environnementale, sanitaire et sociale due aux PCB se propage et atteint désormais la mer et les eaux internationales. Les sardines bougent, elles sont mangées par les poissons carnivores, elles entrent dans la composition de la farine de poisson. Les PCB s'accumulent et se concentrent dans les niveaux supérieurs des chaînes alimentaires.

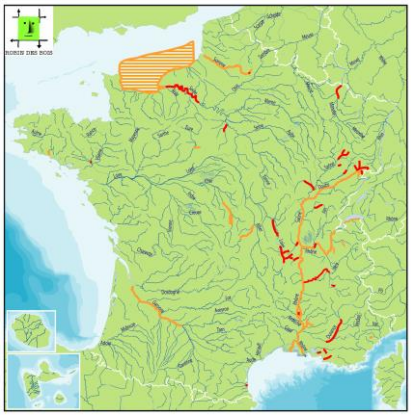

Robin des Bois publie la carte des eaux intérieures et maritimes frappées par des interdictions de pêcher, de consommer ou de transporter toutes espèces de poissons ou des espèces particulières (carte disponible en lien ici). Cette carte est à rapprocher de l'inventaire terrestre des sites pollués par les PCB régulièrement mis à jour par Robin des Bois.

Le gouvernement français ne prend pas la mesure du désastre et distille au compte-gouttes les arrêtés tardifs d'interdiction.

Manquent à l'appel les interdictions de pêcher dans le réseau de canaux du Nord-Pas-de-Calais et sur tout le cours de la Seine à partir de Corbeil-Essonne à l'amont de Paris.

Pour ce qui concerne les poissons marins, les informations officielles oublient prudemment d'évoquer le bar de la Manche Est qui est lui aussi menacé, de même que les maquereaux. Les effets négatifs des contaminations par PCB sur les capacités de reproduction des poissons continuent d'être négligés quand bien même ils sont avérés.

Quelques espèces concernées

Sardine
(Sardina pilchardus)

La sardine est un poisson de la famille des Clupeidae, qui comprend aussi le hareng et l'alose. Sa taille maximale est de 27,5 cm, elle mesure en moyenne 20 cm à l'âge adulte et peut vivre jusqu'à 15 ans. Elle est répartie des côtes de l'Angleterre à celles de Mauritanie, en Méditerranée et en mer Noire. Sa pêche remonte à l'antiquité où les Romains étaient friands de sardines de Méditerranée mais aussi de l'Atlantique. Elle était consommée salée, fumée, séchée ou sous forme de sauce obtenue par pressage. Le véritable essor économique de la pêche à la sardine démarre au 16ème siècle et est décuplé par le procédé Appert de conservation et l'apparition des premières boites de sardines en fer blanc en 1829. L'espèce n'est pas considérée comme menacée, l'Union Européenne n'impose pas de quotas mais seulement une taille minimale de 11 cm au débarquement.

La sardine est un poisson pélagique et grégaire qui vit en bancs compacts à une profondeur habituelle de 25 à 100 m. Ses déplacements saisonniers sont de faible amplitude, elle migre vers le large en automne et se rapproche des côtes au printemps. Elle se reproduit tout au long de l'année avec des pics au printemps et en fin d'automne. Sa croissance est rapide en particulier celle des juvéniles qui atteignent leur maturité sexuelle au bout d'un an. La sardine juvénile se nourrit de phytoplancton, d'œufs et de larves de petits crustacés, l'adulte de zooplancton et de larves de crabes.

© IFREMER

Après les premières mesures qui ont mis en évidence depuis 2005 la contamination par les PCB des anguilles de la baie de Seine, un plan d'échantillonnage a été mis en œuvre pour la surveillance d'autres espèces dans la région de la baie. Selon les analyses en dioxines et PCB effectués au printemps 2009 sur les poissons et mollusques pêchés dans la baie de Seine et l'est du Cotentin, la concentration moyenne des sardines en dioxines, furannes et PCB dioxine like est de 7,5 pg/g. La norme européenne fixe une limite maximale de 8 pg/g pour la somme des concentrations de ces polluants dans la chair des poissons. Compte tenu de l'intervalle statistique de confiance, l'AFSSA a, dans son avis du 23 octobre 2009, déclaré la sardine non conforme au seuil réglementaire et donc impropre à la consommation. Le 8 février 2010, les Préfectures de Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche ont pris un arrêté d'interdiction de pêche, de débarquement, de transport, de cession et de commercialisation des sardines provenant des eaux sous souveraineté française entre Barfleur et Dieppe.

Dans les eaux intérieures, les poissons les plus impactés par les pollutions aux PCB sont les poissons benthiques ; malgré son mode de vie et son régime alimentaire, le poisson pélagique qu'est la sardine est elle aussi aujourd'hui contaminé par les PCB et interdit de pêche dans une large zone des eaux sous souveraineté française en Manche. Elle n'est pas la seule victime. La pêche de l'anguille est déjà interdite sur le littoral du Calvados et de la Seine-Maritime depuis 2008, le bar qui n'est pourtant pas visé par l'arrêté préfectoral n'est pas davantage conforme à la norme européenne. Quant aux plies, maquereaux, et grondins, ils sont estimés « conformes pour un poids respectivement de moins de 7500g, 350g et 1100g ».

Anguille
(Anguilla anguilla)

L'anguille est un poisson vivant à la fois en eau douce et en mer. Elle migre et se reproduit dans la mer des Sargasses au large du Mexique. Après avoir traversé l'Atlantique, les larves se sédentarisent dans les estuaires ou remontent les cours d'eau, et y poursuivent leur croissance pendant une dizaine d'années. A leur maturité, entre 6 et 12 pour les mâles, 9 à 20 ans pour les femelles, les anguilles retournent en mer se reproduire puis mourir. En eau douce, l'anguille se nourrit essentiellement

d'invertébrés benthiques mais aussi de batraciens et d'alevins, ce qui l'a longtemps fait considérer comme un prédateur. Elle est nocturne, et vit au fond des cours et plans d'eau, sous des pierres, dans les anfractuosités des berges et dans la vase. Elle est particulièrement exposée à la pollution des sédiments.

La population d'anguilles ne cesse de diminuer depuis les années 80. Elle est menacée en raison de la disparition de son habitat (les marais côtiers), de la mauvaise qualité des eaux et de la présence d'aménagements et d'ouvrages hydrauliques qu'elle ne peut franchir, à terre, par reptation. A la demande de l'Allemagne, au nom de l'Union européenne, l'anguille est inscrite en annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; l'entrée à l'annexe qui devait se faire au 13 septembre 2007 a cependant été reportée au 13 mars 2009. En France, la population aurait été divisée par 10 en vingt ans. La densité de sa répartition décroît graduellement du littoral vers l'intérieur. Elle est pêchée intensivement pendant tout son cycle de vie.

Le fonds piscicole de l'ensemble du bassin Seine-Normandie, avec 45 espèces recensées, est pauvre en comparaison de ceux des autres grands fleuves. La plupart des cours d'eau du bassin ont un peuplement altéré. Dans la Seine, les migrateurs, en particulier, ont disparu, à l'exception de l'anguille qui est présente avec une densité moyenne à faible en Seine-Maritime, faible à très faible dans l'Eure, faible à nulle en amont, bien qu'on trouve des individus 500 km à l'intérieur du bassin sur l'Oise ou l'Yonne et même 770 km en amont sur le Rognon, un affluent de la Marne.

Depuis le Moyen Age, la vallée de la Somme a concentré une population qui vivait directement des ressources des marais attenants au fleuve. Ce bocage aquatique est particulièrement riche en peuplement d'oiseaux et de poissons ; la pêche y est un des premiers attraits touristiques. Aujourd'hui cependant les jeunes anguilles (civelles) ne peuvent plus remonter facilement et naturellement le fleuve. Dans la Haute Somme où le statut juridique des étangs et marais, propriétés privées de particuliers ou communes, permet la pêche toute l'année, la plupart des anguilles sont issues de repeuplement de civelles capturées sur la côte, puis relâchées et élevées dans les étangs.

Concentrations en dioxines, furannes et PCB dioxin like pg/g

	Somme	**Seine**
	PCDD/F + PCB DL	
Anguilles		
fourchette	3,4 - 213	15 – 76
médiane	39,6	25,4
% > seuil intervention PCB (6 pg/g)	77%	100%
% non-conforme (12 pg/g)	69%	100%
Autres espèces		
fourchette	0,2 – 18,3	1,9 – 117,1
médiane	0,76	21
% > seuil intervention PCB (3 pg/g)	30%	86%
% non-conforme (8 pg/g)	4,34%	64%

La norme européenne fixe une limite maximale de 12 pg/g pour la somme des concentrations en dioxines, furannes et PCB dioxin like dans la chair des anguilles et de 8 pg/g pour les autres espèces. 77% des échantillons d'anguilles de la Somme et 100% de ceux de la Seine sont impropres à la consommation. Pour les autres espèces, 4 % des échantillons de la Somme sont considérés comme non consommables de même que 64 % des échantillons de la Seine.
Des seuils d'intervention entraînent la surveillance de la contamination, la recherche et la réduction de ses sources lorsque la concentration en PCB dioxin like est supérieure à 6 pg/g dans la chair des anguille et 3 pg/g dans la chair des autres espèces. Chez les anguilles, le seuil est dépassé dans 77% des cas dans la Somme et 100% dans la Seine ; chez les autres espèces, il est dépassé dans 4% des cas dans la Somme et 86% dans la Seine.

En Picardie, la commercialisation de tous les poissons pêchés dans la Somme et les points d'eau qui lui sont reliés est interdite de Saint-Quentin (02) à Feuillères (80) par arrêté interpréfectoral du 21

septembre 2007 ; les analyses effectuées en 2006-2007 mettent en évidence la contamination des poissons par les PCB, et en particulier celle des anguilles.

De même en Normandie, des analyses ont conduit à l'interdiction de la pêche, la détention, le transport et la vente ou la cession des anguilles pêchées dans la Seine et les eaux littorales du fait des PCB dans les départements de la Seine-Maritime, l'Eure et le Calvados par arrêté interpréfectoral du 23 janvier 2008. Les valeurs des analyses étaient toutes supérieures à la concentration réglementaire maximale, et jusqu'à 6 fois cette norme. Le 30 septembre 2008, suite à de nouvelles analyses menées sur d'autres espèces, l'interdiction a été étendue à tous les poissons pêchés dans la Seine dans les départements de Seine Maritime et Eure.

L'anguille, poisson benthique, est particulièrement exposée aux pollutions par les PCB. Aujourd'hui au-delà de la Somme et de la Baie de Seine, les restrictions de pêche des anguilles touchent aussi la Garonne pour les individus adultes et jusqu'à la Mourachonne près de Grasse (06), sans oublier les cours d'eau et plans d'eau où la pêche de toute espèce de poisson est interdite.

Omble chevalier
(Salvelinus alpinus)

L'omble chevalier est un salmonidé originaire des zones arctiques. A la fin de la dernière glaciation, il a remonté les grands fleuves d'Europe et colonisé les lacs au dégel. En France c'est un poisson lacustre autochtone des grands lacs alpins où il vit en eau profonde (entre 30 et 70 m de fond). Il a été introduit avec succès dans les lacs naturels ou de barrages des Alpes, des Vosges, du Massif Central et des Pyrénées et est aujourd'hui présent dans plus de cent lacs. Il se reproduit en hiver sur des zones de graviers en profondeur, les omblières. D'une taille moyenne de 30-35 cm pour 400 g, il peut atteindre 90 cm pour plus de 10 kg et vit une vingtaine d'années. C'est un poisson carnassier qui se nourrit d'organismes planctoniques et d'alevins ; les PCB s'accumulent dans sa chair grasse. Considéré comme le roi des poissons des lacs alpins, il est très vulnérable à la pollution et à la dégradation des milieux lacustres. L'eutrophisation et l'augmentation de la sédimentation des matières organiques en particulier détériorent les conditions de développement des œufs et les éclosions sur les omblières.

Les installations d'élevage nécessitent une eau très froide et sont donc rares. Cependant, l'omble chevalier fait l'objet d'une activité de pêche intense dans les lacs alpins et ses effectifs doivent être soutenus par des réintroductions de juvéniles nés en pisciculture. Dans le lac Léman, les populations d'ombles sont en baisse sensible sans que les causes soient à ce jour clairement identifiées. Les autorités suisses et françaises ont reconduit l'interdiction de la plongée au-dessus des omblières.

Concentrations en dioxines, furannes et PCB dioxin like pg/g				
	Lac d'Annecy		**Lac du Bourget**	
	Mars-08	Mai-08	Mars-08	Juil-08
	omble	omble	divers	divers
fourchette	5,6 - 31,4	0,5 – 4,1	1,45 - 21,96	1,8 - 21,7
médiane	6,7	2,8	6,3	5,8
% > seuil intervention PCB (3 pg/g)	100% (estimé)	20%	71% (estimé)	79% (estimé)
% non-conforme (8 pg/g)	33%	0 %	29%	32 %

En Haute-Savoie, des analyses effectuées en mars 2008sur des ombles chevaliers de taille moyenne à grande (29 à 50 cm) pêchés dans le Lac d'Annecy en novembre 2007, a mis en évidence une contamination par les PCB. Le seuil d'intervention de 3 pg/g de PCB dioxin like, qui doit entraîner la surveillance de la contamination et des mesures de recherche et de réduction de ses sources était dépassé pour tous les individus. Les sujets les plus gros, 33%, étaient impropres à la consommation avec une concentration quatre fois supérieure à la norme européenne de 8 pg/g maximum pour la somme des dioxines, furannes et PCB dioxin like. La préfecture de la Haute Savoie a interdit la pêche de l'omble chevalier dans le lac d'Annecy par arrêté du 2 avril 2008 ainsi que dans le lac Léman ; dans ce lac, des analyses avaient montré une concentration de 12.73 pg/g sur un seul sujet de grande taille. En Suisse, les autorités ont jugé la situation « pas alarmante du tout car il y a des PCB dans le lac depuis 20 ans». La pêche est restée autorisée côté suisse en attente d'un avis de l'AFSSA et d'une harmonisation franco-suisse. Des analyses effectuées en mai sur des ombles et d'autres espèces

(perche, brochet, lavaret) ont confirmé la contamination des ombles, à un niveau inférieur à la réglementation européenne, sur des sujets de taille plus petite (de 25 à 30 cm) ; le seuil d'intervention était dépassé pour 20% des poissons analysés. La concentration pour la somme des dioxines, furannes et PCB dioxin like dans la chair des autres espèces était dans les limites réglementaires. Le 17 juin l'AFSSA a rendu un avis concluant à la conformité des ombles chevaliers dans les limites d'une taille maximale de capture et de toutes les autres espèces sans restriction. Le 23 juin, la préfecture de Haute-Savoie a suivi cet avis et levé l'interdiction de pêche pour les ombles chevaliers de moins de 39 cm dans le lac Léman et 40 cm dans le lac d'Annecy. En décembre 2008, la Suisse, à son tour, a interdit la consommation des ombles de plus de 39 cm.

En Savoie, des analyses similaires ont été menées en mars sur des ombles et d'autres espèces (lavaret, perche, lotte, brochet, gardon) qui ont conduit à l'interdiction de la pêche dans le lac du Bourget de l'omble chevalier, mais aussi du lavaret, de l'anguille et du gardon. En juillet, une nouvelle série d'analyses a confirmé la contamination de 32 % des poissons, avec un taux de 88% de non-conformité chez les ombles chevaliers. L'arrêté préfectoral du 11 juillet a confirmé l'interdiction de pêche du 2 avril. En septembre, l'interdiction a été levée pour les fritures de gardons (taille inférieure à 10 cm) pour lesquelles la concentration était inférieure à la norme réglementaire selon des analyses réalisées en août. L'interdiction concernant le lavaret a été levée en novembre 2008.

Gardon
(Rutilus rutilus)

Le gardon est un poisson blanc très répandu en France dans les lacs, les étangs et les eaux faiblement courantes. Il est grégaire et vit en banc d'individus de même taille. L'adulte mesure entre 15 et 40 cm pour un poids de 0,2 à 1 kg. C'est un poisson omnivore qui se nourrit d'invertébrés benthiques, de larves, et de végétaux. En vieillissant, il devient surtout végétarien. Il peut vivre une douzaine d'années. Le gardon aime les eaux eutrophes riches en végétaux immergés, où il profite d'une abondance de nourriture. Tolérant face à la dégradation physique de l'eau et de l'habitat, voire à certaines pollutions, il a remplacé des espèces plus sensibles comme le barbeau ou le hotu, notamment dans la Seine.

Dans certaines régions, le gardon est élevé en tant qu'espèce annexe des carnassiers. Il fait surtout l'objet d'une pêche de loisirs, y compris les « fritures » de petite taille (jusqu'à 10 cm). C'est un poisson qui ne fait l'objet d'aucune protection et dont le caractère « envahissant », dû à ses capacités d'adaptation, le conduit même à être considéré comme un nuisible. Ainsi en Suisse, sa pêche dans le lac Léman était subventionnée par les autorités suisses dans les années 1970 à 1994 car il tendait à y proliférer.

Le gardon est considéré comme une espèce faiblement bio-accumulatrice des PCB. Cependant des analyses ont montré une contamination de ces poissons dans certains cours ou plan d'eau, avec un pourcentage parfois élevé de dépassement de la limite réglementaire. Dans la Seine, 50% des gardons analysés en septembre 2008 ont été jugés impropres à la consommation ; dans le lac du Bourget, le taux de non-conformité était de 35 % selon les analyses de juillet 2008. En conséquence la pêche de ces poissons est interdite dans la Seine et dans le lac du Bourget, sauf en ce qui concerne les « fritures » à nouveau autorisée dans le lac depuis septembre 2008.
Après avoir été interdite dans la partie inférieure du fleuve Rhône (départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse), la pêche du gardon a de nouveau été autorisée dans ces départements en mai 2008 et sur l'ensemble du fleuve en juin 2009 hormis la portion comprise entre Saint-Vulbas et Loyettes (01). Elle reste interdite dans les autres cours d'eau ou plans d'eau qui font l'objet d'interdictions de pêche pour toutes les espèces.